

GROUPE CYBERNETIX

**Siège social : Technopôle de Château-Gombert
Domaine de l'Annonciade
Rue Albert Einstein BP 94
13382 - MARSEILLE CEDEX 13**

RAPPORT FINANCIER 2008



SOMMAIRE

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE

COMPTES CONSOLIDES

- **Bilan consolidé au 31 décembre 2008**
- **Comptes de résultat consolidé au 31 décembre 2008**
- **Tableau des flux de trésorerie**
- **Tableau de variation des capitaux propres**
- **Etat consolidé des produits et charges comptabilisés**
- **Annexe aux comptes consolidés 2008**

COMPTES INDIVIDUELS

- **Bilan actif au 31 décembre 2008**
- **Bilan passif au 31 décembre 2008**
- **Comptes de résultat au 31 décembre 2008**
- **Annexe aux comptes 2008**

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Rapport sur les comptes consolidés**
- **Rapport sur les comptes sociaux**
- **Rapport spécial sur les conventions réglementées**
- **Rapport sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société Cybernétix sur le contrôle interne**

TEXTES DES RESOLUTIONS

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Marseille, le 12 mars 2009

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

GROUPE CYBERNETIX

**Siège social : Technopôle de Château-Gombert
Domaine de l'Annonciade
Rue Albert Einstein BP 94
13382 - MARSEILLE CEDEX 13**

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

GROUPE CYBERNETIX

Le présent rapport de gestion rend compte de l'activité de la Société et de son groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

PREMIERE PARTIE :

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE DE L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

1 - LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

D'une manière générale, l'exercice 2008 a été marqué par des conditions de marché difficiles, notamment dans le secteur de l'industrie ainsi que par des retards dans la notification de projets importants, voire des annulations de commandes.

Dans la chronologie de l'exercice 2008, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- 1) En dépit de la crise économique notamment marquée au second semestre 2008, la société Cybernétix a su gagner des contrats importants dans les trois divisions en fin d'année 2008. Tout d'abord, un important contrat de plus de trois ans a été signé dans le nucléaire avec le CEA pour une solution complète de démantèlement. Dans le secteur de l'Oil & Gas, plusieurs commandes étaient signées, notamment un système de « Monitoring de structure de production dans l'offshore profond » ainsi que des commandes pour la production de systèmes de sismique marine. De même et malgré un contexte économique difficile, la division Industrie a signé un contrat à l'étranger pour la fourniture de machine de contrôle non destructif pour les pneumatiques en Génie Civil. L'ensemble de ces contrats permet à Cybernétix d'approcher l'année difficile 2009 avec un en-cours de commandes important comparé aux dernières années.
- 2) En avril 2008, Cybernétix a reçu la certification ISO 9001-2000 pour l'activité « Ingénierie, Réalisation de systèmes robotiques et services associés ». Cette certification valorise l'ensemble des processus déployés dans l'organisation.
- 3) Le contrat de crédit bail relatif aux locaux du site de Château Gombert s'est achevé le 30 avril 2008.
- 4) Malgré le programme de redressement de la Société commencé en 2005, les difficultés économiques rencontrées sur l'exercice 2007 ont conduit la Société à réaliser en janvier 2008 un plan d'économie simplifié initié en décembre 2007 et visant notamment à réduire les coûts de personnel, entraînant la suppression de 9 postes pour motifs économiques.
- 5) Au vu de la situation financière de Cybernétix au quatrième trimestre 2008 et de la crise économique qui s'étendra sur 2009, voire 2010, il était primordial de mettre en place un plan de restructuration économique entraînant le départ de 15 personnes. Son impact évalué à 600 K€ a fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Ce plan doit permettre notamment de résoudre les difficultés économiques de la société Cybernétix SA qui est en perte importante sur les exercices 2007 et 2008 et qui doit effectuer un retour à la rentabilité dans les meilleurs délais.
- 6) Enfin, en décembre 2008, il a été créé une filiale dénommée CyXplus, détenue à 99,84% par Cybernétix qui aura pour vocation à recevoir l'activité « Industrie » dans le courant de l'année 2009.

2 – RESULTATS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Cybernetix s'établit sur l'année 2008 à 20,37 M€ en hausse de 16,3 % par rapport au chiffre d'affaires 2007 (17,51 M€).

Le résultat consolidé net part du Groupe pour l'année 2008 est de -3 200 K€ à comparer à un résultat net part du Groupe 2007 de -2 485 K€. Les résultats consolidés sont présentés en normes IFRS. Le résultat opérationnel s'établit en forte baisse à -3 159 K€ contre -2 410 K€ en 2007.

L'effectif du Groupe est passé de 172 personnes au 31 décembre 2007 (dont 6 en contrat à durée déterminée) à 150 personnes au 31 décembre 2008 (dont 1 en contrat à durée déterminée).

3 – EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Malgré l'augmentation de capital réalisée en novembre 2007, la situation de trésorerie de la Société a continué de se dégrader et l'assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation de capital en numéraire entièrement réservée à la société Sercel Holding, d'un montant de 3.996.999 € par émission de 333 333 actions nouvelles de 3,05 € de valeur nominale chacune à prix d'émission unitaire de 12 € (prime d'émission incluse). Aux termes de cette opération, le capital social a été porté à la somme de 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.

La Division Industrie a réalisé principalement son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés au secteur automobile (pneumatique) et pharmaceutique. Dès le premier semestre 2008, cette activité subissait de plein fouet les effets de la crise financière mondiale avec des retards et des annulations de commandes dans le secteur de la pharmacie, ceux-ci se sont ensuite fortement aggravés aux troisième et quatrième trimestres, particulièrement dans le secteur du pneumatique. Il a donc été décidé, dans le cadre d'un plan d'économie, de filialiser en 2009 l'activité de la Division Industrie en une structure autonome (CyXplus) au sein du Groupe Cybernetix afin de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de la filiale de partenaires externes. Cette filialisation devrait ainsi permettre de sauvegarder au plus vite la compétitivité de la division Industrie qui constitue aujourd'hui le point faible de l'ensemble de la Société.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2008.

4 – ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'activité de la Société Cybernetix SA est organisée en trois divisions :

- Oil & Gas
- Nucléaire
- Industrie & Défense

4.1 – OIL & GAS

La Division Oil & Gas a connu une croissance de 74% de l'activité sur l'année par rapport à 2007, avec un chiffre d'affaires de 6,76 M€.

Cette croissance d'activité est essentiellement due à :

- La bonne tenue des projets d'Ingénierie et de « Monitoring de structures sous-marines en grande profondeur » ;
- La mise en production de nouveaux produits clés pour la Division et qui doivent assurer les bases de revenu pour les années à venir.

Cette tendance se confirme dès les premiers mois de 2009 donnant une perspective intéressante de développement de l'activité sur la nouvelle année.

La division Oil & Gas a continué sa focalisation en 2008 sur ses trois Domaines d'Activités Stratégiques:

- **Le Contrôle d'Intégrité des Structures Sous-Marines** : la conception et le déploiement de systèmes d'instrumentation et de monitoring des parties UFL (Umbilical, Flowline, Riser) des champs pétroliers offshore en grande profondeur et l'ingénierie de systèmes sous-marins autonomes (AUV Swimmer) pour la mise en œuvre de techniques de « survey », d'inspection et de maintenance pour champs pétroliers sous-marins ;
- **Le Contrôle d'Intégrité des Systèmes de Transport** : l'instrumentation des conduites (pipelines) de gaz à terre pour le monitoring et le contrôle des fuites et chocs en prévention d'accidents ;
- **L'Ingénierie d'Équipement de Sismique Offshore** : le développement des produits Nautilus, Systèmes de nettoyeur de Streamers, Câble sismique de fond de mer.

Les perspectives 2009 sont bonnes avec une activité en croissance sur les systèmes de monitoring des UFL et les systèmes de détection de fuites et chocs sur les conduites de gaz.

L'ingénierie des systèmes sous-marins et de produits de sismique offshore continue à s'intensifier, la production de nouveaux produits devrait être soutenue tout au long de 2009.

4.2. – NUCLEAIRE

La Division Nucléaire a connu une forte activité sur l'année 2008, en augmentation de 39 % par rapport à l'année 2007, avec un chiffre d'affaires de 6,51 M€. L'année 2008 s'est terminée avec la signature d'un important contrat de démantèlement en France ainsi que de nouvelles perspectives au Japon après la livraison du système robotisé pour la centrale de Tokai1.

L'année 2008 pour la Division Nucléaire a été marquée par un renforcement de l'activité autour de :

- **la Réalisation de Solutions Complètes d'équipements de téléopération** pour le Démantèlement d'ensembles nucléaires : le système porteur pour le projet JAPCO (Japon) et la formation des futurs opérateurs japonais ;
- **la Télérobotique dans les grands Projets Scientifiques** : Conception et Réalisation du bras Laser Mégajoule, participation aux appels d'offre et projets de télérobotique dans le cadre d'ITER ;
- **L'Ingénierie d'Avant-Projet pour des Etudes de Démantèlement** dans le cadre d'appels d'offre ou de projets de faisabilité (CEA, Marcoule Dissolveur et Evaporateurs, Rapsodie...).

L'année 2009 devrait être marquée par une activité liée à des phases de réalisation de projet (Laser Mégajoule, Bras Maestro et SAMM) mais aussi par d'importants projets d'Ingénierie en préparation de systèmes et d'opérations de démantèlement (Tokai1, Japon ; Marcoule Evaporateur...).

4.3.- INDUSTRIE & DEFENSE

4.3.1 – Industrie

L'activité de la Division Industrie en 2008 se décompose en trois secteurs :

- le contrôle non destructif dans le domaine du pneumatique,
- le contrôle non destructif dans le domaine de la pharmacie,
- l'ingénierie de procédés.

Le chiffre d'affaires de la Division Industrie est en baisse de 12,3 % en 2008 par rapport à 2007 avec un chiffre d'affaires de 6 358 K€ (7 179 K€ en 2007).

L'activité de la division Industrie aura été très affectée par la crise financière et économique, enregistrant de nombreux décalages et annulations de commandes d'équipements dans le domaine du pneumatique et dans celui de la pharmacie. Après une amélioration durant le premier semestre 2008 par rapport au second semestre 2007 (notamment au niveau de la marge brute), l'activité a fortement plongé au deuxième semestre 2008 liée à la faiblesse des investissements équipementiers mondiaux dans les divers secteurs de la division.

Ainsi, le chiffre d'affaires du second semestre 2008 est en décroissance de 40% par rapport au premier semestre 2008 et de 29% par rapport au second semestre 2007.

L'activité de la Division Industrie en 2007 et en 2008 a clairement démontré une faiblesse dans son développement au sein de marchés de niches que sont le pneumatique et le contrôle en pharmacie.

Après plusieurs années de structuration, la Division s'est focalisée sur ces marchés de niches, mais n'a aujourd'hui ni la taille critique par rapport à ses concurrents directs, ni la transversalité nécessaire sur chaque marché pour pouvoir amortir correctement les impacts de la conjoncture économique actuelle et se trouve directement affectée dès que les marchés se durcissent.

Il est donc nécessaire que cette Division, qui bénéficie aujourd'hui d'une notoriété d'innovation technologique, de qualité et de réactivité, puisse s'ouvrir au travers de partenariats auprès d'entreprises complémentaires et ce, sans que les activités des autres Divisions n'en soient affectées.

De plus, les « modèles d'activité commerciale » (business model) de la Division Industrie diffèrent fondamentalement de ceux des Divisions Nucléaire et Oil & Gas.

Les marchés de la Division Industrie sont avant tout des marchés d'équipementiers, fournissant des machines standards alors que les Divisions Nucléaire et Oil & Gas sont orientées sur des grands projets.

La Division Industrie bénéficierait de relations de réseau et de partenariat auprès de structures du même type complémentaires. Il est donc envisagé de filialiser l'activité de la Division Industrie en une structure autonome au sein du Groupe Cybernétix afin de lui faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, de céder tout ou partie de cette filiale et de transférer l'activité Industrie dans la filiale CyXplus créée en décembre 2008.

4.3.2 – Défense

L'activité Défense en 2008 a été marquée par la livraison du premier système SSTA M51 pour le sous-marin Le Terrible pour le compte de DCNS au mois de mai.

L'activité a été faible pour le reste de l'année avec un redémarrage au quatrième trimestre sur le « retrofit » du système SSTA M51 pour le second sous-marin SNLE.

L'activité Défense et, en particulier, les projets liés à la Défense navale font partie intégrante du fonds de commerce de Cybernétix SA et y seront maintenus et développés selon les capacités de l'entreprise.

En 2009, l'activité reprendra progressivement avec le démarrage de la réalisation du second SSTA à partir du second semestre.

----- / -----

En conclusion, l'année 2008 se solde par une hausse du chiffre d'affaires et des marges, mais par des résultats très décevants dans la division Industrie. Cette situation a donc conduit la Société à répondre à la fois à ses difficultés économiques et au besoin de sauvegarde de la compétitivité de la Société par :

- une augmentation de capital réservée à la société Sercel en janvier 2009, d'un montant de 3 999 996 € afin de renflouer la trésorerie et d'assurer les développements futurs,
- un plan de restructuration qui s'appuie sur :
 - des mesures conjoncturelles destinées à réduire les pertes de la Société à court et moyen termes, lui permettant de traverser la crise économique de 2009-2010 ;
 - des mesures structurelles dans le but de permettre la sauvegarde de la compétitivité de la Division Industrie et de celle de la société mère. Ces mesures se traduiront en 2009 par la filialisation de la division Industrie et la cession totale ou partielle de cette filiale CyXplus.

Ainsi la société mère Cybernetix se concentrera sur les secteurs :

- o Nucléaire
- o Oil & Gas
- o Défense

La Société s'oriente principalement sur les domaines de l'énergie en nette croissance sur les deux derniers exercices et avec de forts potentiels sur les court et moyen termes.

Le domaine de la Défense est un segment historique de Cybernetix et restera un axe de développement autour des savoir faire traditionnels de la Société : offshore, optoélectronique, optique, véhicules autonomes sous-marins.

5. ANALYSE SUR L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE AU REGARD DE L'ENDETTEMENT

L'endettement de la Société est resté stable en 2008. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu de recours à l'emprunt et que les autres dettes financières, notamment vis-à-vis des organismes co-financeurs de R&D, ne sont pas encore entrées dans une phase de remboursement.

6. DONNEES CARACTERISTIQUES DES SOCIETES DU GROUPE (EXTRAIT COMPTES INDIVIDUELS)

Chiffres 2008 en K€	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net	Effectif moyen
CYBERNETIX S.A.	20 369	-2 367	-2 947	161
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE	0	-1	0	0
SCI Les Bessons	0	-1	-1	0
CYBERNETIX OF AMERICA Inc.	0	0	0	0
CyXplus (société créée le 22 décembre 2008)	0	0	0	0

7. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité en matière de R&D, assurance de la pérennité et du développement du Groupe, représente environ 6,12 % du chiffre d'affaires du Groupe et est répartie de la manière suivante :

R & D % CA	2006	2007	2008
Co-financement par organisme public	5,38 %	7,23 %	0,84%
Autofinancement	2,60 %	4,91 %	2,93%
Financement par client industriel	1,50 %	2,51 %	2,35%
TOTAL	9,49 %	14,65 %	6,12%

- Les co-financements par organisme public ont fortement chuté (0,84 %), baisse due principalement à la fin de plusieurs projets et à la focalisation de la Société sur certains développements stratégiques développés dans le cadre de partenariat privés ou sur fonds propres.
- Les développements sur fonds propres ont été réduits significativement à 2,93 % du chiffre d'affaires en 2008.
- Les dépenses de développements privés sont stables, et même en légère augmentation si l'on tient compte de l'augmentation du chiffre d'affaires en hausse de 16%.

8. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES

Avec l'orientation de la Société sur les marchés de l'énergie, le poids des secteurs de l'Oil & Gas et du Nucléaire va devenir plus important dans les années à venir. L'activité Défense, bien qu'en progression, restera autour de 5 % du chiffre d'affaires annuel.

Pour les années 2009 et 2010, le secteur de l'Oil & Gas devrait connaître une croissance soutenue pour atteindre environ 64 % du chiffre d'affaires en 2009. Cette croissance sera due à l'augmentation de production de produits pour la sismique marine pour Sercel et CGG Véritas ainsi qu'à l'augmentation de l'activité « monitoring des structures sous-marines » en offshore profond.

Le secteur du Nucléaire devrait être aussi en croissance mais celle-ci sera plus modérée en 2009 qu'en 2008 compte tenu d'un "mix-produit" différent entre les parties "Etudes" et les parties "Réalisation" de projet de démantèlement. Cette même situation devrait augmenter les marges de l'activité.

L'activité Défense s'établira en moyenne autour de 5 à 6 % du chiffre d'affaires dans les trois prochaines années, soutenue par l'activité des systèmes SSTA pour les sous-marins SNLG.

La répartition prévisionnelle du chiffre d'affaires sur les divers secteurs d'activité serait la suivante :

Secteurs d'activité	2007	2008	2009*
Oil & Gas	22 %	33 %	64 %
Nucléaire	26 %	32%	32%
Défense	10,5 %	3 %	4 %
Industrie	41 %	32 %	(**)

* 2009 : estimé

(**) Le chiffre d'affaires de l'activité Industrie est reconnu dans la filiale CyXplus à partir du 1^{er} janvier 2009.

En valeur absolue, le chiffre d'affaires de Cybernétix devrait s'établir à environ 19 M€ pour l'année 2009.

9. GESTION DES RISQUES

Les risques présentés ci-dessous sont, à la date du rapport de gestion, ceux dont la valorisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la date du présent rapport comme susceptibles d'avoir un effet significativement défavorable sur la Société, peuvent exister.

9.1 - RISQUES LIES A L'ORGANISATION DE LA SOCIETE

▪ Risques liés à un éventuel départ de collaborateurs clés

Les succès futurs du Groupe dépendent de sa capacité à fidéliser et à motiver ses collaborateurs clés, sachant que l'équipe dirigeante a été remaniée et a permis de conduire le redressement de la Société selon la stratégie actuelle.

Si le Groupe venait à perdre les services d'un ou plusieurs collaborateurs clés, il estime qu'une grande partie des tâches effectuées par le(s) collaborateur(s) quittant le Groupe pourrait être effectuée par d'autres collaborateurs clés. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'aurait aucun impact significatif.

▪ Risques sociaux spécifiques

Le Groupe Cybernétix comptait 150 salariés au 31 décembre 2008 et ne considère pas être exposé de manière significative à des risques de type social. Aucun jour de grève n'a été constaté lors des cinq dernières années.

9.2 – RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

9.2.1 – Risques commerciaux

▪ Risques liés à la dépendance vis-à-vis des principaux clients

La Société considère qu'il existe un risque de dépendance par rapport aux principaux clients, comme l'illustre le tableau suivant qui présente le poids des vingt premiers clients dans le chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices :

	2006	2007	2008
Client principal	22,99 %	15,24 %	20,02%
Cinq principaux clients	49,78 %	48,41 %	50,54%
Dix principaux clients	64,52 %	66,04 %	67,26%
Vingt principaux clients	84,83 %	82,82%	86,54%

Avec l'évolution du périmètre de la Société, et particulièrement avec le recentrage sur les métiers de l'énergie, la Société sera en 2009 plus dépendante de ses dix premiers clients. En effet, tant dans le secteur Oil & Gas que dans celui du Nucléaire, l'activité sera concentrée sur quelques clients clés.

Afin de réduire cette dépendance et d'accélérer son développement, Cybernétix renforce ses forces commerciales dans ses trois secteurs d'activité : Oil & Gas, Nucléaire, Défense, et développe des approches de partenariat auprès des grands donneurs d'ordre (Nucléaire, Défense) en France et à l'international.

▪ **Risque de réduction des marges**

Le recentrage de l'activité sur les marchés de l'énergie permet à la Société de mieux maîtriser les modèles économiques de chaque secteur et par la même, d'améliorer ses marges. Ce recentrage permet entre autre une meilleure récurrence dans les produits fabriqués mais aussi dans le type de projets gérés.

▪ **Risques concurrentiels**

Cybernétix est confrontée à plusieurs types de concurrents selon les secteurs d'activité :

- des fabricants d'envergure internationale opérant en Europe, Asie et Amérique du Nord. Ces concurrents participent aux principaux appels d'offre des grands donneurs d'ordre.
- des fabricants locaux et nationaux qui bénéficient de leur infrastructure locale et d'une bonne connaissance des pratiques de partenariat locales.
- des fabricants référencés de manière historique dans le cadre de certains projets.

Afin de faire face à ses concurrents, Cybernétix dispose de plusieurs avantages clés :

- des équipes de plus en plus étoffées et dédiées aux marchés spécifiques (nucléaire, parapétrolier, industrie) tant sur la France qu'à l'étranger,
- des gammes de produits complètes répondant aux besoins des clients,
- une politique constante d'innovation autour de briques technologiques permettant d'apporter constamment des améliorations importantes aux produits et de proposer de nouveaux concepts de solutions dédiées,
- un investissement important dans des briques logicielles nécessaires à l'ouverture des produits ainsi qu'à la création de valeur pour le client,
- une politique de partenariat très active pour l'accès à certains marchés étrangers (référencement local) et pour l'accès aux grands projets dans le nucléaire et le parapétrolier (référencement auprès d'opérateurs ou de maîtres d'œuvre de premier rang).

▪ **Risques d'impayés**

L'appartenance des principaux clients de la Société à des grands groupes nationaux et internationaux permet à Cybernétix de disposer d'une clientèle solvable. De plus, la mise en place systématique d'une procédure de couverture de risque (Coface) pour les activités à l'étranger a permis de réduire l'exposition.

9.2.2 – Risques liés aux fournisseurs

Les achats de Cybernétix sont essentiellement composés de trois grandes familles de produits qui se répartissent ainsi en pourcentage du chiffre d'affaires :

- les matières premières et équipements (40,62 %),
- la sous-traitance (39,87 %),
- les prestations de services (19,51 %) comme le travail intérimaire, le transport, les conseils,

La stratégie d'achats de la Société s'appuie sur 2 principes forts :

- Le multi-sourcing potentiel sur l'ensemble de nos activités.

Il nous permet de pouvoir diversifier les sources d'approvisionnement pour une famille donnée de produits achetés. Ceci nous permet de bénéficier de prix compétitifs dans une dynamique client-fournisseur gagnant-gagnant et de limiter le risque de dépendance réciproque avec un fournisseur.

- Les partenariats techniques dans le cadre de fourniture très spécifique. Ces partenariats nous permettent d'avoir accès aux dernières technologies, de comprendre leur degré de maturité et ainsi en limiter les risques induits.

Les sources d'approvisionnements sont essentiellement nationales. Une politique de sourcing ciblée à l'étranger est à l'étude pour permettre à la Société d'améliorer sa compétitivité et pénétrer des marchés à l'export.

La Société s'appuie également sur des sous-traitants locaux pour avoir la réactivité nécessaire dans le cadre de certains projets.

9.2.3 - Risques technologiques

Les produits développés par Cybernetix font l'objet d'innovations technologiques que la Société est à même d'accompagner par ses efforts de Recherche & Développement qui représentent plus de 6% du chiffre d'affaires en 2008. Cet effort permet à la Société d'assurer la qualité et le suivi technologique de ses produits matériels et logiciels au travers d'une politique de validation et d'essais poussée.

9.3 - RISQUES JURIDIQUES

La Société estime n'être soumise à aucun risque juridique spécifique à l'exception de ceux décrits ci-après.

Lorsqu'un risque est identifié, une provision est constituée pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

9.3.1 - Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du présent rapport, aucun fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative défavorable sur le patrimoine, la situation financière, l'activité ou le résultat de la Société, hormis ceux listés ci-après.

La Société a provisionné un montant de 120 K€ correspondant au risque maximum estimé par la Société relatif à quatre litiges prud'homaux en cours.

Par ailleurs, la Société est engagée dans une procédure judiciaire concernant un litige commercial avec la société Stock J. Boutique Jennyfer portant sur un équipement spécifiquement conçu et livré par une des anciennes filiales de Cybernetix, la société B+X, aujourd'hui en liquidation judiciaire. Un expert judiciaire a été nommé par ordonnance en date du 29 mars 2004 afin notamment (i) de définir si l'installation litigieuse est conforme aux dispositions contractuelles, (ii) d'examiner les défauts qui pourraient exister et (iii) en rechercher la cause et chiffrer le cas échéant les coûts associés. A la date du rapport de gestion, l'expert judiciaire a remis son rapport définitif estimant le montant du préjudice subi par la société Jennyfer à environ 8 millions d'euros.

Désormais, la procédure au fond se poursuit et la Société, se fondant sur les arguments suivants, contestera les demandes de la demanderesse en soulignant :

- la situation des parties au regard de leurs contrats respectifs,
- le caractère exorbitant des demandes au regard des engagements initiaux,
- la durée inacceptable du prétendu préjudice,
- la validité et le contenu du rapport d'expertise, notamment pour non respect de certaines règles fondamentales de fond et de forme au cours de l'expertise,
- le caractère non fondé des sommes retenues (en droit, fait et preuve).

L'analyse du dossier conduit la Société à considérer que la demande de la partie adverse est démesurée et partiellement infondée, et ne devrait pas être intentée contre la Société, mais contre le

fabricant et concepteur de l'équipement concerné. Par conséquent, la Société n'a pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions de la partie adverse. La Société défendra son dossier dans le cadre d'une procédure au fond devant le Tribunal de Commerce sur la base d'un certain nombre d'éléments probants et d'éléments contractuels visant à limiter sa responsabilité. Il convient de noter que la Société n'a ni vendu ni conçu l'équipement en question.

En tout état de cause, les assureurs de la Société et de la société B+X sont parties à la procédure avec elle.

Outre ces litiges ci-avant rappelés, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la Société.

9.3.2 - Droits de propriété intellectuelle

La Société s'attache à prendre toutes les mesures nécessaires en vertu des droits des pays pertinents pour protéger ses droits de propriété intellectuelle sur sa technologie et son savoir-faire.

9.4 - RISQUES FINANCIERS

9.4.1 - Risque de taux

Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

Passif financier :

L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2008 était le suivant :

Au 31/12/2008 (en milliers €)	Inférieur à 1 an	De 1an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt bancaire à taux variable (Société Générale)	220	180		400
Avances à taux zéro d'organismes co-financeurs de RD (Oseo, CEPM...)		1 574		1 574
Total	220	1 754		1 974

L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Seul l'emprunt en cours auprès de la Société Générale supporte des intérêts à taux variable au taux de Euribor 6 mois majoré de 0,25% l'an, auquel s'ajoute une commission de confirmation de crédit de 0,25% l'an.

Les intérêts sont pré-comptés et les remboursements interviennent tous les 6 mois (10 Avril et 10 Octobre).

Pour la période du 10 octobre 2008 au 10 avril 2009, le taux appliqué est de 5,681% sur un montant de 400 000 Euros.

Pour la prochaine échéance du 10 avril 2009 au 10 octobre 2009, le montant des intérêts à payer sera de $(290\ 000 \times 5,681\%) / 2 = 8\ 237\text{€}$

En cas d'augmentation de 1%, la Société paierait $(290\ 000 \times 6,681\%) / 2 = 9\ 687\ \text{€}$

L'impact qu'aurait la variation de taux est très faible en l'état actuel de l'endettement financier de la Société.

9.4.2 - Risque de change

Quelques contrats représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires sont établis en US dollars. Afin de prémunir la Société contre les variations de taux de change, il est stipulé dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 3% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, la Société dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

9.4.3 - Risque de liquidité

Les graves difficultés rencontrées en 2004 et le paiement de dettes et du plan social ont affaibli la trésorerie qui est sensible à tout décalage de facturation ou d'encaissement.

Ainsi, en avril 2007, une avance en compte courant d'un montant de 800 K€ a été consentie à la Société par ses actionnaires Sercel Holding et Comex S.A., à titre d'avance sur l'augmentation de capital réalisée en novembre 2007. Les actionnaires précités ont utilisé cette créance lors de leur souscription à l'augmentation de capital. En effet, en novembre 2007, une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 752 931 €, prime d'émission incluse (dont 2 952 963 € libérée en espèces et 799 960 € libérée par compensation de créances), correspondant à 96,23% du montant proposé, a largement été souscrite.

Cependant, malgré ces mesures, la situation de trésorerie de la Société a continué de se dégrader en 2008, eu égard notamment à un contexte économique défavorable générant des retards dans l'attribution de certaines commandes, voire des annulations de commandes. En novembre 2008, la société Sercel Holding a consenti une avance en compte courant d'un montant de 2 M€, dont le remboursement a été effectué par compensation de créances dans le cadre de l'augmentation de capital constatée en janvier 2009. En effet, l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009 a décidé de réaliser une augmentation de capital d'un montant total de 3,9 M€ entièrement réservée à l'un de ses actionnaires, la société Sercel Holding. La réalisation définitive de cette opération a été constatée par le Conseil d'Administration de la Société du 14 janvier 2009.

Enfin, depuis 2007, la Société bénéficie d'un contrat d'affacturage avec CGA, filiale de la Société Générale.

Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.

Seul l'emprunt contracté auprès de la Société Générale contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord exprès de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants.

10. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

10.1 RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2008, l'effectif de la Société comptait 150 personnes dont 67,33 % d'ingénieurs et cadres.

Evolutions de la masse salariale DADS, de l'effectif moyen et de la rentabilité par salarié

Les éléments chiffrés présentés ci-après sont issus des déclarations annuelles des salaires DADS

[1] [2] et [3] exprimés en K€	2004	2005	2006	2007	2008
Salaires et traitements bruts [1]	7 418	6 738	6493	7 223	6 907
Effectif moyen	210	170	163	176	161
Age moyen	40	40	40.5	40.5	41.56
Rémunération moyenne brute annuelle [2]	35	38,64 (*)	39,84	41,04	42,90(**)
Total des produits d'exploitation par salarié [3]	110	144	156	108	136

(*) et (**) intègrent les indemnités de licenciement liées au PSE

L'évolution au 31 décembre 2008 des effectifs par catégorie de personnel est la suivante :

Effectif par catégorie (fin d'exercice)	2004	2005	2006	2007	2008
Ingénieurs et cadres	115	100	105	114	101
Employés et techniciens	78	67	64	58	49
TOTAL	193	167	169	172	150

10.2 LA FORMATION

La formation constitue un des éléments de base de l'approche Qualité-Sécurité-Environnement : elle permet l'adaptation aux évolutions techniques, aux demandes des clients et contribue ainsi à l'amélioration des performances.

Environ 1,60 % de la masse salariale est consacré à la formation continue et la formation par alternance.

Sur l'année 2008, cette formation s'est répartie comme suit :

	2006	2007	2008
Sécurité & Habilitation	51,19 %	27,67 %	57,07 %
Technique + Management	14,07 %	67,55 %	20,61 %
Informatique – Bureautique	34,74 %	4,78 %	16,93 %
Langues			5,40 %

L'effort a porté principalement en 2008 sur l'aspect Sécurité & Habilitation.

10.3 LA SECURITE

Au-delà des obligations réglementaires, chacun se doit de comprendre les enjeux de la sécurité avec identification et évaluation des risques pour aller vers le zéro accident. Un plan de prévention des risques professionnels a été établi en collaboration avec les organismes officiels afin de tendre vers le risque zéro, et ce, par la mise en place des mesures préventives sur les différents sites.

	Effectif moyen	Accidents de travail + chantier	Accidents de trajet	Taux (sur nbre d'accidents total)
2006	163	4	1	3,07
2007	176	10	2	6,82
2008	161	3	5	4,96

10.4 L'ENVIRONNEMENT

Bien qu'étant principalement une société d'ingénierie de systèmes automatiques et robotiques, non polluante, le Groupe Cybernétix gère et recycle ses propres déchets, adhérant complètement aux règles environnementales, soucieux de répondre à l'attente de ses clients.

Des valeurs humaines partagées...

Application de la Loi Aubry :

Cybernétix a mis en place progressivement un accord relatif à l'aménagement et la durée du temps de travail réduisant ainsi ses horaires initiaux d'environ 10%. Par exemple, pour le personnel de Cybernétix SA, l'horaire hebdomadaire est passé depuis Juin 1999 de 39 heures à 37 heures 20 et 10 salariés bénéficient, d'autre part, de l'aménagement à temps partiel suivant un horaire étudié en fonction de leur desiderata et des responsabilités de leur poste au sein de l'entreprise.

Emploi et Insertion de travailleurs handicapés : Cybernétix applique le pourcentage des 6% en vigueur au niveau de la législation sociale.

11. ASSURANCE

Les sociétés du Groupe Cybernétix bénéficient du contrat d'assurances groupe couvrant leurs risques de dommages et de responsabilité civile.

En fonction de la spécificité des activités de Cybernétix, des contrats de couverture sont éventuellement souscrits.

Ils comportent tout d'abord des contrats de responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels.

Ils comportent également des contrats d'assurance dommages aux biens, couvrant pour l'essentiel les risques d'incendie, d'inondation et très généralement, les risques de bris de machine et les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis ainsi qu'une couverture pour les risques de montage et essais.

Les valeurs prises en compte au titre de ces polices ont été déterminées à la suite d'expertises préalables, réalisées par des cabinets agréés par les sociétés d'assurances.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT

Dans le cadre de la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'achat Cybernétix se protège par plusieurs mesures qui peuvent avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Une structure équilibrée du capital entre actionnaires de base.
- Un système de droit de vote double.
- Un accord entre certains actionnaires entraînant une restriction de transfert d'actions.
- Une indemnité pour le Président Directeur Général en cas de rupture de son mandat à l'initiative des actionnaires (et administrateurs) ou si son mandat prend fin en raison d'une offre publique.

Depuis la souscription de SERCEL Holding à l'augmentation de capital de la Société réalisée en janvier 2009, SERCEL Holding détient 46,10% du capital social de la Société et 43,08 % des droits de vote de la Société.

La souscription à cette augmentation de capital a entraîné pour SERCEL Holding le franchissement du seuil de 33,33% de détention du capital et/ou des droits de vote, seuil qui rend obligatoire le déclenchement d'une Offre Publique d'achat aux termes de la réglementation en vigueur. Cependant, dans sa séance du 13 novembre 2008, l'Autorité des marchés financiers a octroyé à SERCEL Holding une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de Cybernétix, déposée, en application des articles 234-8 2° et 234-9 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Cette demande s'est inscrite dans le cadre d'une reconstitution des fonds propres de Cybernétix lui permettant ainsi d'assurer la continuité de son exploitation et de faire face à ses échéances. L'avis relatif à cette dérogation a été publié par l'AMF le 14 novembre 2008 sous le numéro 208C2047.

13. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

13.1 – Opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Le 6 novembre 2008, SERCEL Holding a converti 10 000 actions au porteur.

13.2 – Opérations réalisées sur les titres de la Société depuis le 1^{er} janvier 2009

Le 11 janvier 2009, SERCEL Holding a souscrit à 333 333 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital détaillée au § 3 du présent rapport.

14. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

14.1 LE CAPITAL

Au 31 décembre 2007, le capital social de la Société s'élevait à 3.941.996,90 €. Il était divisé en 1 292 458 actions d'une valeur nominale de 3,050 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Depuis le 14 janvier 2009 et suite à l'augmentation de capital détaillée au § 3 du présent rapport, le capital social s'élève à 4.958.662,55 €, divisé en 1 625 791 actions d'une valeur nominale de 3,050 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

14.2 AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 8 janvier 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant total de 3 999 996 € (prime d'émission incluse) par émission de 333 333 actions nouvelles d'une valeur nominale de 3,050 € chacune, au prix unitaire de souscription de 12 € et en entièrement réservée à la société SERCEL Holding.

Conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment les articles L.225-129-2 et L.228-92 du Code de commerce, a, en vertu de sa quatrième résolution, autorisé le Conseil d'Administration, à clore la souscription, le cas échéant par anticipation, dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, constater toute libération par apport en numéraire ou par compensation de créance, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée et constater la modification corrélative des statuts.

En vertu de la délégation visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société a constaté, dans sa séance du 14 janvier 2009, la réalisation définitive de cette augmentation de capital.

14.3 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Exercice au	Montant du capital (en €)	Nombre d'actions
31 décembre 2006	3.355.000,00	1 100 000
31 décembre 2007	3.941.996,90	1 292 458
31 décembre 2008	3.941.996,90	1 292 458
31 janvier 2009	4.958.662,55	1 625 791

14.4 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE**14.4.1 Actionnariat au 31 janvier 2009**

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
COMEX SA	278 467	17,13	503 092	22,33
SOJITZ Corp.	78 100	4,80	78 100	3,47
Gilles MICHEL	28 490	1,75	52 596	2,34
ASKOAD CONSEIL	184 725	11,36	341 028	15,14
SERCEL Holding	749 480	46,10	970 480	43,08
Divers	938	0,06	1 596	0,07
Sous-Total	1 320 200	81,20	1 946 892	86,43
PUBLIC	305 591	18,80	305 591	13,57
TOTAL	1 625 791	100,00	2 252 483	100,00

Il est rappelé les points suivants :

COMEX SA est actionnaire fondateur de CYBERNETIX

SOJITZ CORPORATION est entrée au capital de la Société en juin 2007 par le rachat d'une partie des actions du fonds TRUFFLE

Gilles MICHEL est entré au capital de la Société en 2005 par le rachat d'actions détenues par Cybernetix en auto contrôle pour générer de la trésorerie dans la Société.

ASKOAD CONSEIL est entrée au capital en mars 2006 par le rachat des actions de la société ECA.

SERCEL Holding, contrôlée par la CGG - Veritas, est entrée au capital en juillet 2006 par le rachat d'une partie des actions détenues par COMEX SA, puis a augmenté sa participation par le rachat du solde des actions détenues par le fonds TRUFFLE.

14.4.2 Actionnariat au 31 décembre 2008

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
COMEX SA	278 467	21,55	503 092	26,21
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	4,07
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	2,74
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	341 028	17,77
SERCEL Holding	416 147	32,20	637 147	33,20
Divers	938	0,07	1 596	0,08
Sous-Total	986 867	76,35	1 613 559	84,07
PUBLIC	305 591	23,65	305 591	15,93
TOTAL	1 292 458	100,00	1 919 150	100,00

14.4.3 Actionnariat au 31 décembre 2007

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
COMEX SA	278 467	21,55	503 092	32,64
SOJITZ Corp.	78 100	6,04	78 100	5,07
Gilles MICHEL	28 490	2,20	52 596	3,41
ASKOAD CONSEIL	184 725	14,29	184 725	11,98
SERCEL Holding	416 147	32,20	416 147	27,00
Divers	902	0,07	1 259	0,08
Sous-Total	986 831	76,35	1 235 919	80,17
PUBLIC	305 627	23,65	305 627	19,83
TOTAL	1 292 458	100,00	1 541 546	100,00

14.4.4 Actionnariat au 31 décembre 2006

NOM	TOTAL Nombre d'actions	%	TOTAL Droits de vote	%
Groupe COMEX	235 738	21.43	457 623	34,61
Truffle Venture (divers FCP)	199 210	18.11	199 210	15,07
Gilles Michel	25 107	2.28	25 107	1,90
ASKOAD CONSEIL	156 303	14.21	156 303	11,82
SERCEL Holding	231 000	21,00	231 000	17,47
Divers	545	0.05	889	0,07
Sous-Total	847 903	77,08	1 070 132	80,93
PUBLIC	252 097	22,92	252 097	19,07
TOTAL	1 100 000	100,00	1 322 229	100,00

14.4.5 Participation des salariés dans le capital social

A date du présent rapport, le nombre d'actions détenues par les salariés (divers) était inférieur à 1%.

14.4.6 Franchissements de seuils déclarés à la Société

Au cours de l'exercice 2008 et du 1^{er} trimestre 2009, la Société a été avisée des franchissements de seuils légaux et statutaires de ses actions ou de ses droits de vote suivants :

Date de la déclaration	Date du franchis- sment de seuil	Auteur de la déclaration	Seuils déclarés franchis (en % du capital)	Seuils déclarés franchis (en % des droits de vote)	Sens du franchis- sment	Détention après franchissement
21/01/2009	14/01/2009	COMEX S.A.	20%	25%	A la baisse	17,13% du capital et 22,33% des droits de vote
16/01/2009	11/01/2009	Sercel Holding	33,33%	33,33%	A la hausse	46,10% du capital et 43,08 des droits de vote
16/01/2009	30/11/2008	Sercel Holding		25%	A la hausse	32,20% du capital et 33,20% des droits de vote
06/11/2008	01/03/2008	Askoad Conseil et Gilles MICHEL		15% et 20%	A la hausse	16,50 du capital et 23,18 % des droits de vote
05/11/2008	01/03/2008	Sercel Holding		25%	A la baisse	32,20% du capital et 24,51% des droits de vote

14.4.7 Pactes d'actionnaires et actions de concert

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord en place dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle, à l'exception d'un accord conclu entre SERCEL Holding et COMEX SA en date du 10 juillet 2006 et en application duquel, chacun de ses deux actionnaires se consent mutuellement un droit de préemption applicable à toute cession d'actions détenues par l'un ou l'autre de ces actionnaires.

15. OPERATIONS AVEC DES ENTITES APPARENTEES AU COURS DE L'EXERCICE

- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des administrateurs et/ou actionnaires, d'un montant de 200 000 € brut. Cette convention a été approuvée en application des dispositions légales en la matière et selon les principes détaillés au § 17.1 du présent rapport.

- Lors de sa séance du 31 octobre 2008, le Conseil d'administration de la Société a autorisé la mise en place d'un compte courant d'actionnaire avec la société SERCEL Holding pour un montant maximum de 2 M€. Cette avance a été consentie par SERCEL Holding le 24 novembre 2008 par un versement de 2 M€ qui a été intégralement remboursé par compensation de créances lors de l'augmentation de capital réalisée en janvier 2009.

16 – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DIRECTION GENERALE

Liste des mandats des administrateurs en fonction à la date du présent rapport :

Nom, prénom et mandat	Date de 1^{ère} nomination	Date de fin de mandat	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Principaux mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
Gilles MICHEL Président du conseil d'administration et Directeur Général	Nommé administrateur et Président cumulant les fonctions de directeur général par le CA du 30/11/2004 et ratifié en tant qu'administrateur par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Président de la SAS Cybernetix Microélectronique Président Directeur Général de CyXplus Représentant permanent de la gérance Cybernetix SA dans la SCI Les Bessons	Gérant d'ASKOAD Conseil
François ANDRIEU Administrateur	Nommé par l'AGO du 27/06/2005	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Néant
Henri G. DELAUZE Administrateur	Nommé lors de la constitution de la société	AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010	Néant	Président et Directeur Général de COMEX SA Président Directeur Général de SUBVENTURES SA

<p>Michèle FRUCTUS Administrateur</p>	<p>Nommée par le CA du 09/06/2004 et ratifié en tant qu'administrateur par l'AGO du 27/06/2005</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010</p>	<p>Néant</p>	<p>Administrateur et Directeur Général délégué de COMEX SA Administrateur de SUBVENTURES SA Administrateur de l'Ecole des Mines de Saint Etienne</p>
<p>Christian REDERON Administrateur</p>	<p>Nommé par l'AGO du 25.06.2004</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2012</p>	<p>Néant</p>	<p>Administrateur de COMEX SA Président du GIE GERTH</p>
<p>Thierry LE ROUX Administrateur</p>	<p>Nommé par le CA du 01/09/2006 et ratifié en tant qu'administrateur par l'AGO du 13/04/2007</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2010</p>	<p>Néant</p>	<p>Président du CA de SERCEL Directeur général Délégué de CGG VERITAS Président du Conseil de SERCEL Inc. Président du CA de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd Président du CA de CGG Services SA Administrateur de CGG Americas Inc. Vice Président et membre du conseil de surveillance de SERCEL Holding Président du Conseil et Administrateur de SERCEL England Ltd Administrateur de SERCEL Singapore Private Ltd Administrateur de INT Inc. Administrateur de CGG Veritas Services</p>

				<p> Holding Inc.</p> <p> Administrateur d'OHM</p> <p> Président du Conseil de Surveillance de la société Tronic's Microsystem SA</p> <p> Président du Directoire de CGG VERITAS Holding BV</p>
<p>Pascal ROUILLER</p> <p>Administrateur</p>	<p>Nommé par l'AGO du 08/01/09</p>	<p>AG statuant sur les comptes clos le 31/12/2014</p>	<p>Néant</p>	<p> Directeur Général de SERCEL SA</p> <p> Membre du CA de Hebei Sercel-Junfeng Geophysical Prospecting Equipment Co. Ltd</p> <p> Administrateur de SERCEL Australia Pty Ltd</p> <p> Président de Sercel Beijing Technological Service Co. Ltd</p> <p> Président et Administrateur de Sercel Canada Ltd</p> <p> Président du Directoire de Sercel Holding</p> <p> Administrateur/Directeur Général de Sercel Inc.</p> <p> Administrateur de Sercel Singapore Privage Ltd</p> <p> Administrateur de Vibration Technology Ltd</p> <p> Administrateur de Xian Sercel Ltd</p>

17- REMUNERATIONS ET AVANTAGES

17.1 REMUNERATION DU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2007, le Comité de Rémunération en date du 3 mars 2008 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats de la Société sur l'exercice 2007, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2008, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats de la Société sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2008.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles de la Société.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires de la Société sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Société.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de CYBERNETIX, à savoir Gilles MICHEL :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES REMUNERATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUEES
A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social**

(En €)	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	204 495	183 445	183 895
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL,
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

(En €)	Montants au titre de l'exercice 2006		Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	21 050	80 207	0	21 050	0	0
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 445	3 445	3 445	3 445	3 895	3 895
TOTAL	204 495	263 652	183 445	204 495	183 895	183 895

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles MICHEL Président Directeur Général		X		X	X			X

17.2 JETONS DE PRESENCE ET AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance de la Société, seuls les Administrateurs indépendants, MM. REDERON et ANDRIEU peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2008, s'est élevé à 7 500 € chacun.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès de la Société dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil (facturation à raison de 610 € H.T. par journée d'intervention). Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs. Le montant total passé en charges en 2008 s'est élevé à 7 320 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS		
(En €)	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
Michèle FRUCTUS Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Thierry LE ROUX Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
François ANDRIEU Jetons de présence Autres rémunérations	Néant 1 634	7 500 0
Christian REDERON Jetons de présence Autres rémunérations	Néant 7 412	7 500 7 320
H. G. DELAUZE Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Alain BUGAT (1) Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Pascal ROUILLER (2) Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant

(1) Alain BUGAT a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 octobre 2008

(2) Pascal ROUILLER a été nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009

17.3 REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2008 attribué aux membres du Comité de Direction (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 531 737 €.

18- SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

- Mazars & Guérard, Commissaire aux Comptes titulaire, domicilié 165 Avenue du Prado, 13008 Marseille et,
- M. Michel ROSSEL, Commissaire aux Comptes suppléant, domicilié 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie

Arrivant à expiration lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, nous vous proposons :

- de nommer le Cabinet MAZARS S.A., demeurant Immeuble Prémium, 131 boulevard Stalingrad, 69 624 Villeurbanne, cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- de nommer M. Pierre SARDET, demeurant 61 rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet Mazars S.A., pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DEUXIEME PARTIE :

CYBERNETIX S.A. : RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX 2008

Les comptes sociaux de CYBERNETIX S.A. ont été examinés par le Comité d'Audit puis arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 12 mars 2009, en présence des Commissaires aux Comptes.

1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Cybernetix s'établit sur l'année 2008 à 20,37 M€ en hausse de 16,3 % par rapport au chiffre d'affaires 2007 (17,51 M€).

2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le résultat d'exploitation ressort à -2 367 K€ à comparer à -2 218 K€ en 2007. Après prise en compte d'un résultat financier de -32K€, le résultat net de 2008 s'établit à -2 947K€ par rapport à -2 420K€ l'année précédente.

3. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2008

Société	Capital social (en €)	% détenu
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE	37 008	100%
SCI LES BESSONS	45 737,71	100%
CYBERNETIX OF AMERICA	16 000	100%
CYXPLUS	37 200	100 %

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE CYBERNETIX S.A.

Les comptes annuels sociaux de l'exercice 2008, tels qu'ils vous sont présentés, font apparaître un résultat net négatif de : -2 946 976 €

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte « Report à nouveau ».

Capitaux propres après répartition

Compte tenu de l'affectation ci-dessus proposée, les capitaux propres de la Société CYBERNETIX seraient négatifs de (125 971) €

	<u>Avant répartition</u>	<u>Répartition</u>	<u>Après répartition</u>
Capital social	3 941 997		3 941 997
Primes d'émission, d'apport, de fusion,...	7 693 128		7 693 128
Réserve légale	346 895		346 895
Report à nouveau	(10 338 840)	(2 946 976)	(13 285 816)
Autres réserves (*)	1 177 825		1 177 825
Résultat de l'exercice	(2 946 976)	2 946 976	0
Sous-Total : Capitaux propres	(125 971)		(125 971)
Proposition de distribution de dividendes			
Total.....	(125 971)		(125 971)

(*) Incidence de la modification des plans d'amortissement des constructions au 31.12.2004 pour 368 825 € et de l'activation des dépenses de développement de 2004 pour 809 000 €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social. En conséquence, les actionnaires devront dans les quatre mois à compter de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice décider s'il y a lieu à dissolution de la Société.

Cependant il convient de rappeler que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 996 999 € qui a permis de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

5. DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU C.G.I

Au titre de l'exercice 2008, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés se sont élevées à 4 150 euros.

L'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 1 383 euros, imputés sur le déficit reportable.

Nous vous demandons d'approuver le montant global des dépenses et charges non déductibles de l'IS et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts supportées par la Société au cours de l'exercice 2008, soit 4 150 euros ainsi que l'impôt supporté à raison desdites dépenses et charges, soit 1 383 euros.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008
1. Capital fin d'exercice					
Capital social (Entièrement libéré)	3 355 000	3 355 000	3 355 000	3 941 996,90	3 941 996,90
Nombre d'actions ordinaires existantes	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 292 458	1 292 458
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes.					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droit de souscription					
2. Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxe	22 525 788	20 574 268	23 245 042	17 508 657	20 369 113
Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	201 106	(1 161 929)	621 698	(2 445 046)	(1 428 155)
Impôt sur les bénéfices		(4 400)	(204 678)	(174 108)	(146 872)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(9 932 493)	1 093 707	1 585 046	(2 419 928)	(2 946 976)
Résultat distribué					
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,18	(1,05)	0,75	(1,76)	(0,95)
Résultat après impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	(9,03)	0,99	1,44	(1,87)	(2,28)
Dividende attribué à chaque action					
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	208	170	163	176	161
Montant de la masse salariale	7 557 230	7 731 845	6 510 335	6 993 641	6 991 286
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice.	3 584 068	3 354 969	3 029 702	3 320 042	3 212 472

.....

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels et des rapports correspondants sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées sur l'exercice précédent.

Nos Commissaires aux Comptes relatent, dans leur rapport général, l'accomplissement de leurs missions.

Fait à Marseille, le 12 mars 2009

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR
LE CONTROLE INTERNE**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYBERNETIX SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE EN PLACE AU SEIN DE LA SOCIETE

1.- INTRODUCTION ET CADRE REGLEMENTAIRE

Les articles L.225-37 et L.225.68 du Code du Commerce, résultant de l'article 117 de la Loi de Sécurité Financière, imposent au président du Conseil d'Administration ou de Surveillance, selon le cas, de toute société anonyme ayant son siège social en France, de « rendre compte et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration », un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26, portant notamment sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009.

2.- COMPOSITION, PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Afin d'assurer sa mission légale de contrôle permanent de la gestion de la Société, le Conseil d'Administration s'inspire des recommandations de l'Autorité des marchés financiers et notamment le Guide de mise en œuvre du cadre de référence pour la rédaction du rapport du Président publié par l'AMF le 9 janvier 2008 et le 22 décembre 2008, ainsi que les recommandations de l'AFEP et du MEDEF, notamment celles du 6 octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dans les sociétés cotées qui ont été examinées par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009.

2.1- Composition du Conseil

La Société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 à 18 membres.

Chaque Administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, affectée à la garantie des actes de la gestion du conseil, même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leurs fonctions est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat desdits Administrateurs.

A la date du présent rapport, le Conseil est composé de huit sièges dont deux membres indépendants et un siège vacant :

- M. Gilles MICHEL, Président et Directeur Général,
- M. Henri G. DELAUZE,
- M. Thierry LE ROUX,
- Mme Michèle FRUCTUS,
- M. Pascal ROUILLER¹,
- M. Christian REDERON (administrateur indépendant),
- M. François ANDRIEU (administrateur indépendant),
- un siège vacant à pourvoir.

Démission au cours de l'exercice 2008 :

Il convient de noter que M. Alain BUGAT a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 octobre 2008 pour convenance personnelle.

¹ Nomination par l'Assemblée Générale Mixte du 8 janvier 2009 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La composition du Conseil d'Administration est conçue pour permettre à la Société de bénéficier de l'expérience et de l'indépendance des personnes qui le composent.

Un Administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

La Société n'a pas d'Administrateur élu par ses salariés.

Sont également convoqués au Conseil d'Administration, les Commissaires aux Comptes de la Société, les représentants du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier et le Responsable Juridique de la Société qui assure le secrétariat du Conseil.

2.2- Pouvoirs du Conseil

Le Conseil d'Administration de CYBERNETIX a pour mission de déterminer les orientations stratégiques, financières et juridiques de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée Générale et dans les limites de l'objet social, le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la Société et régler les affaires qui la concernent.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que les tiers savaient que l'acte dépassait cet objet ou qu'ils ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de la mission, sous réserve du respect de la confidentialité de ces informations compte tenu du statut de société cotée en Bourse qu'a CYBERNETIX.

Sont nécessairement soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, outre l'arrêté des comptes, les décisions relatives aux budgets annuels, aux cessions ou prises de participation (y compris les constitutions) dans toute société, groupement, les conventions réglementées, la fixation des montants d'engagement financier de la Société par le Président, les propositions d'orientation stratégiques majeures de la Société entraînant un impact financier important.

2.3- Convocations

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président.

Les Administrateurs sont convoqués par lettre simple adressée cinq jours au moins à l'avance.

A la convocation aux séances du Conseil d'Administration sont joints l'ordre du jour de la séance tel que fixé par le Président, en concertation avec les Administrateurs, ainsi que tous les éléments nécessaires aux prises de décisions.

2.4- Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration ont en principe lieu au siège social de CYBERNETIX.

Avant le début de chaque séance du Conseil d'Administration, les Administrateurs signent le registre des présences, ce qui permet au Président de constater que plus de la moitié des Administrateurs est présent et que le quorum est atteint. Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil d'Administration sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel.

Après chaque séance du Conseil d'Administration, il est établi un procès-verbal de la réunion qui est systématiquement soumis à l'approbation du Conseil suivant. Les procès-verbaux sont retranscrits dans un registre coté et paraphé.

2.5- Périodicité des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum trois fois par an :

- au premier semestre (avant le 30/04) pour arrêter les comptes de l'exercice précédent et faire un premier point sur l'activité (examen des documents de gestion prévisionnels) ;
- au second semestre (avant le 31/10) pour arrêter les comptes au 30 juin, faire un point sur l'activité et les prévisions de fin d'année (examen des documents de gestion prévisionnels) ;

- au quatrième trimestre (avant le 20/12) pour revoir le rapport du Comité Stratégique sur la direction de la Société, le budget prévisionnel de l'exercice suivant et l'approuver.

2.6- Conseils tenus en 2008

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois. A ces réunions assistent la grande majorité des Administrateurs, les Commissaires aux Comptes de la Société, étant en tout état de cause tous présents lors de la réunion portant sur les comptes de l'exercice écoulé. Les Administrateurs sont assidus et présents également aux Assemblées Générales des actionnaires.

➤ **La séance du 3 mars 2008 a notamment statué sur les points suivants :**

- l'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007,
- la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2007,
- la proposition de renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes du Cabinet ASTREE et du mandat de son suppléant,
- la fixation du montant de l'indemnité de départ du Président et des conditions d'attribution,
- l'autorisation donnée au Président d'émettre des cautions, avals et garanties,
- l'examen et approbation des documents de gestion prévisionnelle,
- la présentation du budget 2008,
- la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale annuelle.

Elle réunissait l'ensemble des Administrateurs présents ou représentés, les deux Commissaires aux Comptes titulaires, le représentant du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier et la Responsable Juridique qui assurait le secrétariat.

➤ **La séance du 1^{er} août 2008 a notamment statué sur le point suivant :**

- L'examen de la situation de la Société à date.

Les Administrateurs ont fait un point tout particulier sur la situation de trésorerie de la Société qui est difficile malgré un suivi quotidien de l'état de facturation. Le Conseil a pris acte qu'un Comité Stratégique s'est réuni préalablement à la présente réunion du Conseil afin d'examiner la situation financière de la Société et ses perspectives de développement et de croissance lui permettant notamment d'assurer sa pérennité.

Après analyse des propositions du Comité Stratégique et débat entre les Administrateurs, le Conseil a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'une augmentation de capital réservée d'un montant maximum de quatre (4) millions d'euros à mettre en place d'ici le 31 décembre 2008 et dont les modalités de structure de l'opération restent à définir. A cet effet, le Conseil donne tous pouvoirs à son Président Directeur Général à l'effet de mettre au point et de présenter au Conseil les modalités définitives de cette augmentation de capital.

- d'examiner tout projet de cession d'actifs qui pourraient se présenter et non nécessaires à l'exploitation. A cet effet, le Conseil donne tous pouvoirs à son Président Directeur Général à l'effet de mener toute négociation qui serait nécessaire et signer ou faire signer tous les actes nécessaires à la réalisation de l'un de ses projets sous réserve d'examen préalable par le Conseil des modalités définitives d'un tel projet.

Le Conseil a également précisé que la mise en œuvre des procédures permettant de réaliser les projets précités et de disposer des fonds correspondants sera longue. Par conséquent, le Conseil a pris acte de l'engagement des actionnaires COMEX SA et SERCEL Holding de subvenir à un besoin éventuel de trésorerie de la Société d'ici la fin de l'année et assurer ainsi la pérennité de la Société dans l'attente de la réalisation définitive desdits projets.

Elle réunissait l'ensemble des Administrateurs, les deux Commissaires aux Comptes titulaires, le représentant du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Juridique qui assurait le secrétariat et M. Pascal ROUILLER, Président du Directoire de la société SERCEL Holding, candidat aux fonctions d'administrateur.

➤ **La séance du 19 septembre 2008 a notamment statué sur le point suivant :**

- L'examen et l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2008,
- L'examen et l'approbation des documents de gestion prévisionnelle.

Au cours de cette réunion, les Commissaires aux comptes ont rappelé aux Administrateurs l'engagement des actionnaires pris lors du Conseil du 1er août 2008.

M. LE ROUX a informé les Administrateurs et les Commissaires aux comptes que la société SERCEL s'engageait à procéder à une avance client dans le cadre du projet NAUTILUS d'un montant total d'environ 880 K€ payable dans les jours suivants le Conseil.

Par ailleurs, sur proposition du Comité Stratégique, le Conseil a confirmé la décision de principe relative à un projet d'augmentation de capital réservée à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année, dont le montant autorisé sera d'un montant suffisant pour remettre la trésorerie de la Société à un niveau lui permettant de faire face à ses échéances.

Elle réunissait l'ensemble des Administrateurs présents ou représentés, les deux Commissaires aux Comptes titulaires, les représentants du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Juridique qui assurait le secrétariat et M. Pascal ROUILLER, Président du Directoire de la société SERCEL Holding, candidat aux fonctions d'administrateur.

➤ **La séance du 14 octobre 2008 a notamment statué sur les points suivants :**

- L'examen du projet d'augmentation de capital social en numéraire et/ou par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- L'examen de la proposition de nomination d'un nouvel administrateur.

Elle réunissait l'ensemble des Administrateurs présents ou représentés, à l'exception de M. Alain BUGAT qui était absent et excusé, les deux Commissaires aux Comptes titulaires, les représentants du Comité d'Entreprise, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Juridique qui assurait le secrétariat et M. Pascal ROUILLER, Président du Directoire de la société SERCEL Holding, candidat aux fonctions d'Administrateur.

➤ **La séance du 31 octobre 2008 a notamment statué sur les points suivants :**

- L'examen du budget 2009,
- L'examen du projet d'augmentation de capital social en numéraire et/ou par compensation de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- L'examen du projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Les décisions à prendre pour la préparation et la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire.

En effet, au cours de cette séance, le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le principe d'une augmentation de capital d'un montant de 3 999 996 € par émission de 333 333 actions nouvelles de 3,050 € de valeur nominale chacune. Ces actions nouvelles seront émises à un prix de souscription unitaire de 12 €, soit avec une prime d'émission de 8,95 € par action, à souscrire et à libérer en espèces ou par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société ; l'intégralité des actions nouvelles étant réservée à SERCEL Holding.

En complément, la société SERCEL Holding pourra consentir à la Société un prêt d'un montant maximum de 2 000 000 Euros maximum, à compter de l'obtention de la dérogation à une offre publique auprès de l'AMF, à verser en un ou plusieurs tirages en fonction des besoins de la Société et dont les modalités de rémunération seront similaires à celles du prêt consenti en avril 2007. Le remboursement du capital et des intérêts courus interviendra le 31 mars 2009 au plus tard. Cependant, en cas de décision favorable d'augmentation de capital de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires et de mise en œuvre, la libération, par la société SERCEL Holding, de sa souscription à l'augmentation de capital sera automatiquement et prioritairement effectuée par compensation avec la créance certaine, liquide et exigible détenue sur la Société au titre du prêt susvisé.

Le Président a précisé qu'il s'agissait d'une convention entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L-225-38 et suivants du Code de commerce.

Elle réunissait l'ensemble des Administrateurs présents ou représentés, à l'exception de M. François ANDRIEU qui était absent et excusé, le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Juridique qui assurait le secrétariat et M. Pascal ROUILLER, Président du Directoire de la société SERCEL Holding, candidat aux fonctions d'Administrateur.

Les Commissaires aux Comptes titulaires et les représentants du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, étaient absents et excusés.

2.7- Limitations aux pouvoirs du Président et Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président et Directeur Général de la Société, sous réserve de ceux expressément attribués aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration par la loi.

2.8- Les Comités aidant dans la préparation des travaux du Conseil

En complément des travaux du Conseil d'Administration, trois comités spécifiques ont été créés :

- un Comité Stratégique, composé à ce jour de MM. Christian REDERON, François ANDRIEU, Thierry LE ROUX, Henri G DELAUZE et M. Gilles MICHEL. Le Comité Stratégique s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- un Comité d'Audit, composé à ce jour de MM. Thierry LE ROUX, François ANDRIEU, Gilles MICHEL et Mme Michèle FRUCTUS (les Commissaires aux Comptes sur invitation). Le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
- un Comité de rémunération, composé à ce jour de MM. Christian REDERON, Henri G. DELAUZE, François ANDRIEU et Thierry LE ROUX. Le Comité de Rémunération s'est réuni 1 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les membres indépendants de ces Comités sont MM. Christian REDERON et François ANDRIEU.

Ces Comités se réunissent, en principe, au minimum deux fois par an et à chaque fois que les membres des Comités le jugent nécessaire afin d'examiner les directions et engagements de la Société. Les recommandations de ces Comités sont présentées au Conseil.

La mission de ces Comités a été définie comme suit :

- Le Comité d'Audit est chargé d'examiner les aspects financiers des dépenses à engager et les aspects légaux des engagements financiers à l'égard des tiers, de vérifier l'efficacité du dispositif de contrôle interne,
- Le Comité Stratégique est chargé d'examiner les questions de stratégie et de risques,
- Le Comité de rémunération est chargé de traiter les questions relatives aux rémunérations et à la politique salariale.

Il est précisé que ces Comités s'inscrivent parfaitement dans la réglementation des procédures de contrôle interne rendues obligatoires depuis la Loi du 1^{er} août 2003.

3.- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE DE REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AU COMITE DE DIRECTION

3.1- Rémunérations du Président Directeur Général

La rémunération du Président Directeur Général est composée d'une part fixe et d'une part variable en fonction des performances de l'exercice précédent. Au début de chaque exercice, le Comité de Rémunération se réunit afin de déterminer les bases de la rémunération annuelle du Président Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2007, le Comité de Rémunération en date du 3 mars 2008 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats de la Société sur l'exercice 2007, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

Au titre de l'exercice 2008, la rémunération fixe du Président Directeur Général s'est élevée à 180 000 € brut annuel.

Au titre de l'exercice 2008, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe de M. MICHEL à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats de la Société sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable à M. MICHEL.

M. MICHEL bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2008.

Enfin, M. MICHEL bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ à M. Gilles MICHEL en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances de M. Gilles MICHEL, appréciées au regard de celles de la Société.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires de la Société sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat de M. Gilles MICHEL restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président de M. MICHEL à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée à M. MICHEL par les autres sociétés contrôlées par la Société.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé ci-après sous forme de tableaux de synthèse relatifs aux rémunérations attribuées au seul dirigeant mandataire social de CYBERNETIX, à savoir Gilles MICHEL :

- Tableau de synthèse des rémunérations et options attribuées à Gilles MICHEL, seul dirigeant mandataire social,
- Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Gilles MICHEL,
- Tableau récapitulatif de la situation de M. Gilles MICHEL.

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS DUES ET OPTIONS ATTRIBUEES			
A GILLES MICHEL, PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL, seul dirigeant mandataire social			
(En €)	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations <u>dues</u> au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	204 495	183 445	183 895
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Néant

**TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE GILLES MICHEL,
PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

(En €)	Montants au titre de l'exercice 2006		Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	Dus	Versés	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
Rémunération variable	21 050	80 207	0	21 050	0	0
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	3 445	3 445	3 445	3 445	3 895	3 895
TOTAL	204 495	263 652	183 445	204 495	183 895	183 895

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Gilles MICHEL Président Directeur Général		X		X	X			X

3.2- Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

En application des dispositions de l'article 17 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle. Dans le cadre de la politique de Gouvernance de la Société, seuls les Administrateurs indépendants, MM. REDERON et ANDRIEU peuvent se voir allouer des jetons de présence. Le montant des jetons de présence, qui leur a été versé en 2008, s'est élevé à 7 500 € chacun.

Par ailleurs, M. Christian REDERON a réalisé des prestations de services de conseil auprès de la Société dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil (facturation à raison de 610 € H.T. par journée d'intervention). Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs. Le montant total passé en charges en 2008 s'est élevé à 7 320 € H.T.

En application des recommandations de l'AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, il est rappelé, ci-après, sous forme d'un tableau de synthèse sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (hors Président Directeur Général) :

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS		
(En €)	Montants versés en 2007	Montants versés en 2008
Michèle FRUCTUS Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Thierry LE ROUX Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
François ANDRIEU Jetons de présence Autres rémunérations	Néant 1 634	7 500 0
Christian REDERON Jetons de présence Autres rémunérations	Néant 7 412	7 500 7 320
H. G. DELAUZE Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Alain BUGAT² Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant
Pascal ROUILLER³ Jetons de présence Autres rémunérations	Néant Néant	Néant Néant

3.3- Options de souscription ou d'achat d'actions attribués durant l'exercice

Néant

3.4- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice

Néant

² Alain BUGAT a démissionné de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 octobre 2008

³ Pascal ROUILLER a été nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 8 janvier 2009

3.5- Actions de performance attribuées durant l'exercice

Néant

3.6- Actions de performances levées durant l'exercice

Néant

3.7- Engagements de retraite

La Société n'a pas provisionné de somme aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des Administrateurs et dirigeants.

3.8- Rémunérations des membres du Comité de Direction

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par la Direction Générale et est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques du marché ;
- une rémunération variable arrêtée en fonction d'une part, des résultats financiers du Groupe et d'autre part, des résultats sur objectifs individuels réalisés au cours de l'exercice écoulé.

Le montant global des rémunérations totales et avantages de toute nature relatifs à l'exercice 2008 attribué aux membres du Comité de Direction (hors Président Directeur Général), s'est élevé à 531 737 €.

3.- MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont prévues à l'article 21 des statuts de la Société.

4.- INFORMATIONS PREVUES A L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport du Conseil d'Administration, dans la partie consacrée aux renseignements concernant le capital.

5.- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

Tout système de contrôle doit être revu pour assurer la pertinence et l'intégrité des actes de gestion et de réalisation des opérations. A la suite des profondes modifications de 2004, une remise à niveau des procédures et la mise en place d'un système plus robuste s'impose afin de palier les défaillances éventuelles de certaines procédures. Un plan a été mis en place en 2005 pour améliorer la situation et mieux former le management.

5.1- Généralités

La Société est organisée en divisions d'activité, dont chacun des responsables est membre du Comité de Direction, lequel comprend également le Directeur Administratif et Financier, la Responsable Juridique et le Responsable Qualité-Sécurité.

Chacun des membres du Comité de Direction exerce une mission de contrôle interne, notamment sur le respect des règles et procédures en vigueur dans l'entreprise et appliquées par le personnel dont il a la responsabilité.

Les règles et procédures de contrôle interne reposent principalement sur :

- la mise en place et l'actualisation d'un plan stratégique à 3 ans,
- l'élaboration de budgets annuels découlant du plan,
- une revue des affaires en cours deux fois par mois,
- le suivi mensuel du budget à travers des comités de gestion rendant compte du niveau d'entrée en commande, du chiffre d'affaires acquis, du chiffre d'affaires prévisionnel et de la marge brute sur affaires (au mois N et à terminaison),
- les procédures d'établissement (pertinence) et de revue d'affaire avant remise des offres au client,
- les procédures de contrôle à réception des commandes client,
- la révision d'affaires à 12 mois (4 trimestres),
- les prévisions de trésorerie à 3 mois,
- le suivi des impayés et retard à facturation,
- le suivi tous les quinze jours des aspects liés à la sécurité et la qualité au sein de la Société,
- le suivi de trésorerie de la Société journalier et revu par le Comité de Direction une fois par mois,
- l'utilisation de la couverture COFACE au cas par cas en fonction des résultats de l'analyse de risques menée sur chacun des projets,
- la mise en place de clause de révision de prix dans les contrats conclus en US dollars dont le montant est supérieur à 100 K€. Pour les autres contrats, la Société dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours,
- la mise en place d'un suivi des risques (techniques, financiers et contractuels) liés à chaque projet au travers de jalons prédéfinis (revue d'affaires) réalisés tout au long du déroulement de chaque projet,
- la mise en place d'une formation des chefs de projets et des responsables d'affaires relative à la gestion financière et contractuelle d'un projet.

La Société répond à l'ensemble des exigences de la norme ISO 9001 pour laquelle elle a été certifiée en avril 2008, au travers d'un manuel de Management Intégré en vigueur au sein de la Société.

La Direction Générale ainsi que la Direction Administrative et Financière assurent le suivi des procédures en liaison avec la Direction Sécurité-Qualité et la Direction Juridique.

Deux fois par mois, le Comité de Direction réunissant les directeurs de division de la Société, la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction Sécurité-Qualité, sous l'autorité du Président et Directeur Général, examine et commente les principaux éléments économiques du Groupe.

En complément, la situation de trésorerie à date ainsi que les prévisions sont envoyées aux Administrateurs et aux membres du Comité de Direction au moins une fois par mois. Et une fois par trimestre, les Administrateurs reçoivent un document de synthèse résumant les entrées en commande, chiffre d'affaires prévisionnel, carnet de commandes, plan de trésorerie du groupe.

5.2- Procédures relatives à l'information comptable et financière

L'information comptable et financière est élaborée par le service administratif et centralisée au siège de la Société.

Les procédures internes relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont administrées par la Direction Financière et sont mises en œuvre à travers plusieurs logiciels :

- de gestion commerciale et des affaires – STIC/GED, progiciels propriétaires développés en interne,
- de comptabilité et de gestion commerciale : SAGE (achats et ventes)
- de gestion des immobilisations SAGE
- des états financiers (établissement des liasses fiscales) SAGE

Les contrôles et vérifications de l'information comptable et financière sont exercés par la Direction Financière et validés par la Direction Générale.

Pour le règlement des tiers, il y a séparation entre l'émetteur et le signataire du règlement. Par ailleurs, des procédures classiques de contrôle sont appliquées mensuellement : rapprochements de chiffre d'affaires, de TVA, bancaires, suivi de

l'antériorité des créances clients, contrôle de la masse salariale et des charges sociales et fiscales ; ou semestriellement comme les provisions ou les investissements.

D'autre part, les documents présentés au Conseil d'Administration lors de la situation semestrielle ou lors de l'arrêté des comptes sont contrôlés par les Commissaires aux Comptes de la Société.

Concernant l'établissement des comptes sociaux de Cybernétix SA et les comptes consolidés du Groupe, la Direction Financière établit et traite les informations financières et comptables présentées aux Administrateurs, aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes.

A ce titre, des règles comptables internes visant à assurer l'homogénéité des pratiques du Groupe, les règles de séparation des exercices, la structure des plans de comptes ont été définies.

5.3- Normes IFRS

Les normes IFRS sont devenues d'application obligatoire pour les comptes consolidés à compter du 1er janvier 2005.

Les principales différences recensées ayant une influence sur le résultat et la présentation des comptes étaient relatives d'une part à la réévaluation des actifs corporels à leur juste valeur et d'autre part, à la comptabilisation et l'amortissement des frais de développement.

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux règles édictées par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information financière relative aux actifs et passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des impôts différés, de la valorisation des titres de participation, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

5.4- Service Juridique

En début d'année 2007, la Société a créé un département juridique dont la Responsable assure, en concertation étroite avec la Direction de la Société, tous les services concernés pour le traitement des questions juridiques, notamment au titre des obligations imposées par la cotation en bourse de la Société mais optimisant également la gestion des contrats tant en France qu'à l'international pour le compte du Groupe.

5.5- Communication financière

Le Service Juridique et la Direction Financière établissent un calendrier précis de diffusion aux marchés financiers d'une information à jour sur le Groupe. Ce calendrier est communiqué en interne et en adéquation avec les exigences de l'AMF. Toute information significative communiquée à la communauté financière reflète avec sincérité et transparence la situation et l'activité du Groupe et est effectuée dans le respect du principe d'égalité d'information entre les actionnaires.

Fait à Marseille, le 12 mars 2009

Le Président Directeur Général,
Mr Gilles MICHEL,

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE CYBERNETIX**Bilan consolidé – IFRS**

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
ACTIF			
Ecarts d'acquisitions			
Immobilisations incorporelles	4.1	1 974	1 977
Immobilisations corporelles	4.1	4 230	4 316
Participations non consolidées			13
Autres actifs non courants	4.2	63	706
Impôts différés actifs	4.3	139	183
Total actifs non courants		6 406	7 195
Stocks		1 117	860
Clients et comptes rattachés	4.4	4 116	4 525
Créances sur travaux non encore facturables	2.7	1 149	2 731
Créances fiscales et sociales	4.5	348	226
Autres actifs courants	4.6	2 642	1 493
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	616	1 092
Total actifs courants		9 988	10 927
Total actif		16 395	18 122

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
PASSIF			
Capital social		3 942	3 942
Primes liées au capital		7 693	7 693
Réserves		(6 768)	(4 282)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres		11	(64)
Résultat net - part du groupe		(3 200)	(2 485)
Capitaux propres - part du groupe	4.10	1 678	4 804
Capitaux propres - part des minoritaires			
Capitaux propres	4.10	1 678	4 804
Provisions pour risques et charges non courantes	4.11	417	497
Dettes financières non courantes	4.12	1 984	1 956
Impôts différés passifs	4.13		
Total passifs non courants		2 401	2 453
Provisions pour risques et charges courantes	4.14	1 532	828
Dettes financières courantes	4.15	2 220	238
Comptes bancaires créditeurs et affacturage		1 026	29
Fournisseurs et comptes rattachés		2 328	3 536
Dettes d'impôt sur les sociétés			
Dettes fiscales et sociales courantes	4.16	2 679	3 442
Autres dettes courantes	4.17	2 530	2 791
Total passifs courants		12 316	10 864
Total passif		16 395	18 121

GROUPE CYBERNETIX**Comptes de résultat consolidés – IFRS**

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
Chiffre d'affaires	6	20 369	17 509
Autres produits liés à l'activité	5.1	2	357
Production immobilisée		743	973
Variation de stock		203	(82)
Achats		(4 323)	(2 458)
Services extérieurs		(7 349)	(6 809)
Impôts, taxes et versements assimilés		(705)	(742)
Charges de personnel, intéressement et participation		(10 204)	(10 314)
Autres charges liées à l'activité	5.2	(79)	(585)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	4.1-4.11 et 4.14	(1 783)	(293)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		(3 126)	(2 444)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	5.3	(33)	34
RESULTAT OPERATIONNEL		(3 159)	(2 410)
Coût de l'endettement financier brut		(87)	(86)
Produits de trésorerie & équivalents de trésorerie		50	24
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	5.4	(37)	(62)
Autres produits financiers		3	1
Autres charges financières			(15)
RESULTAT FINANCIER	5.4	(34)	(76)
Charge d'impôt	5.5	(7)	1
Quote part dans le résultat des sociétés associées			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(3 200)	(2 485)
Résultat net part du groupe		(3 200)	(2 485)
Résultat net par des minoritaires			
Résultat net part du groupe par actions (en euros)		(2,48)	(1,92)
Résultat net part du groupe dilué par actions (en euros)		(2,48)	(1,92)

GRUPE CYBERNETIX - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	(3 200)	(2 485)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	1 783	293
- Variation des impôts différés	4	(20)
- Quote part des subventions virées au compte de résultat	(7)	(47)
- <i>Plus values de cession, nettes d'impôt</i>	12	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(1 408)	(2 259)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement	858	(877)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(550)	(3 136)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(959)	(1 196)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1	310
Incidence des variations de périmètre	0	0
Variation des dettes sur immobilisations	0	0
	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(958)	(886)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	0	0
Augmentation de capital en numéraire	0	3 555
Emissions d'emprunts & avances conditionnées	255	335
Remboursements d'emprunts & avances conditionnées	(220)	(247)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	35	3 643
Variation de trésorerie		
	(1 473)	(379)
Trésorerie d'ouverture	1 063	1 442
Trésorerie de clôture	(410)	1 063

GROUPE CYBERNETIX

Etat consolidé des produits et charges comptabilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Profit net de juste valeur, bruts d'impôts		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Couvertures de flux de trésorerie		
Différences de conversion		
Gains (pertes) actuariels sur avantages au personnel	112	(96)
Impôt sur les éléments directement imputés en capitaux propres	(37)	32
Profit net comptabilisé directement en capitaux propres	74	(64)
Bénéfice ou perte de la période	(3 200)	(2 485)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES DURANT LA PERIODE	(3 126)	(2 549)
Revenant aux actionnaires de la société	(3 126)	(2 549)
Revenant aux intérêts minoritaires		

Les écarts actuariels concernent la première application de l'amendement à la norme IAS19

Depuis le 31 décembre 2007, les écarts actuariels sur avantages au personnel sont imputés sur les capitaux propres alors qu'ils étaient antérieurement imputés sur le résultat. Ne disposant pas des outils nécessaires les années précédentes, la société n'a pas été en mesure de calculer l'impact qu'aurait eu ce changement de méthode sur les comptes.

GROUPE CYBERNETIX - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2008

(en milliers d'Euros)	Revenant aux actionnaires de la société					Revenant aux intérêts minoritaires	total des capitaux propres
	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total		
Soldes au 1er janvier 2006	3 355	4 725	(5 714)		2 366		2 366
Résultat de l'exercice 2006			1 432		1 432		1 432
Soldes au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)		3 798		3 798
Augmentation de capital	587				587		587
Prime d'émission		3 166			3 166		3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)			(198)		(198)
Etat consolidé des produits et charges comptabilisées			(2 485)	(64)	(2 549)		(2 549)
					0		0
Soldes au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 767)	(64)	4 804		4 804
Etat consolidé des produits et charges comptabilisées			(3 200)	74	(3 126)		(3 126)
Soldes au 31 décembre 2008	3 942	7 693	(9 967)	10	1 678	0	1 678

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES DU 31 DECEMBRE 2008

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2008 qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 mars 2009. Conformément à la législation française, les états financiers seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires de la société lors de l'AGM des associés convoquée le 13 mai 2009.

Cybernétix est une société de droit français constituée en 1985, dont le siège social est situé 306, rue Albert Einstein – Technopôle de Château Gombert – à Marseille.

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1. FAITS MARQUANTS

D'une manière générale, l'exercice 2008 a été marqué par des conditions de marché difficiles, notamment dans le secteur de l'industrie ainsi que par des retards dans la notification de projets importants, voire des annulations de commandes.

Dans la chronologie de l'exercice 2008, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- 1) En dépit de la crise économique notamment marquée au second semestre 2008, la société Cybernétix a su gagner des contrats importants dans les trois divisions en fin d'année 2008. Tout d'abord, un important contrat de plus de trois ans a été signé dans le nucléaire avec le CEA pour une solution complète de démantèlement. Dans le secteur de l'Oil & Gas, plusieurs commandes étaient signées, notamment un système de « Monitoring de structure de production dans l'offshore profond » ainsi que des commandes pour la production de systèmes de sismique marine. De même et malgré un contexte économique difficile, la division Industrie a signé un contrat à l'étranger pour la fourniture de machine de contrôle non destructif pour les pneumatiques en Génie Civil. L'ensemble de ces contrats permet à Cybernétix d'approcher l'année difficile 2009 avec un en-cours de commandes important comparé aux dernières années.
- 2) En avril 2008, Cybernétix a reçu la certification ISO 9001-2000 pour l'activité « Ingénierie, Réalisation de systèmes robotiques et services associés ». Cette certification valorise l'ensemble des processus déployés dans l'organisation.
- 3) Le contrat de crédit bail relatif aux locaux du site de Château Gombert s'est achevé le 30 avril 2008.
- 4) Malgré le programme de redressement de la Société commencé en 2005, les difficultés économiques rencontrées sur l'exercice 2007 ont conduit la Société à réaliser en janvier 2008 un plan d'économie simplifié initié en décembre 2007 et visant notamment à réduire les coûts de personnel, entraînant la suppression de 9 postes pour motifs économiques.
- 5) Au vu de la situation financière de Cybernétix au quatrième trimestre 2008 et de la crise économique qui s'étendra sur 2009, voire 2010, il était primordial de mettre en place un plan de restructuration économique entraînant le départ de 15 personnes. Son impact évalué à 600 K€ a fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Ce plan doit permettre notamment de résoudre les difficultés économiques de la société Cybernétix SA qui est en perte importante sur les exercices 2007 et 2008 et qui doit effectuer un retour à la rentabilité dans les meilleurs délais.
- 6) Enfin, en décembre 2008, il a été créé une filiale dénommée CyXplus, détenue à 99,84% par Cybernétix, qui aura pour vocation à recevoir l'activité « Industrie » dans le courant de l'année 2009.

Evènements intervenus depuis le clôture de l'exercice

Malgré l'augmentation de capital réalisée en novembre 2007, la situation de trésorerie de la Société a continué de se dégrader et l'assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation de capital en numéraire entièrement réservée à la société Sercel Holding, d'un montant de 3.996.999 € par émission de 333 333 actions nouvelles de 3,05 € de valeur nominale chacune à prix d'émission unitaire de 12 € (prime d'émission incluse). Aux termes de cette opération, le capital social a été porté à la somme de 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.

La Division Industrie a réalisé principalement son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés au secteur automobile (pneumatique) et pharmaceutique. Dès le premier semestre 2008, cette activité subissait de plein fouet les effets de la crise financière mondiale avec des retards et des annulations de commandes dans le secteur de la pharmacie, ceux-ci se sont ensuite fortement aggravés aux troisième et quatrième trimestres, particulièrement dans le secteur du pneumatique. Il a donc été décidé, dans le cadre d'un plan d'économie, de filialiser en 2009 l'activité de la Division Industrie en une structure autonome (CyXplus) au sein du Groupe Cybernétix afin de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de la filiale de partenaires externes. Cette filialisation devrait ainsi permettre de sauvegarder au plus vite la compétitivité de la division Industrie qui constitue aujourd'hui le point faible de l'ensemble de la Société.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2008.

2. PRINCIPES - METHODES COMPTABLES ET METHODES DE CONSOLIDATION

Note 2.1 Déclaration de conformité

Les comptes annuels consolidés sont établis dans le respect des principes généraux établis par la norme IAS 1 :

- Conformité à l'intégralité des normes IFRS applicables,
- Permanence des méthodes et des présentations (hormis des reclassements sans incidence significative permettant d'harmoniser la présentation de l'information financière),
- Matérialité de l'information,
- Image fidèle,
- Information comparative,
- Continuité de l'exploitation : les comptes au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, qui repose sur le soutien des actionnaires de référence, matérialisé par des apports en compte courant de 2 M€ au 31 décembre 2008. Début 2009, une augmentation de capital a été réalisée à hauteur de 4 M€ en partie libérée par compensation du compte courant au 31 décembre 2008.

Note 2.2 Principes et méthodes comptables

L'application des interprétations et normes suivantes en 2008 n'a eu aucun impact sur les comptes du groupe :

- IFRIC 12 relative aux concessions de service public

- o IFRIC 14 « IAS 19 Ecrêtement d'un actif de retraite, obligations de financement minimum et leur interaction ».
- o Amendement IAS 39 et IFRS 7 relatifs au reclassement des actifs financiers

Les normes et amendements aux normes IFRS 8 (information sectorielle), IAS 23 (coûts d'emprunt), IAS 1 (présentation révisée des états financiers), IFRS 2 (conditions d'acquisitions et d'annulations), IAS 32 (PFIOAL), IFRS 1 et IAS 27 (coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entité associée) d'application non encore obligatoire n'ont pas été appliquées par anticipation.

Plusieurs interprétations ont été publiées par l'IASB mais ne sont pas encore applicables de manière obligatoire et n'ont pas été appliquées par anticipation :

- o IFRIC 11 relatives aux plans d'options au sein d'un groupe
- o IFRIC 13 relative aux programmes de fidélité clients
- o IFRIC 15 relative aux contrats de construction
- o IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- o IFRIC 17 relative aux distributions en nature aux actionnaires

Ces interprétations n'auront pas d'impact sur les comptes du groupe.

Note 2.3 Estimations de la Direction

La préparation des états financiers consolidés amène la Direction à recourir à des hypothèses et à des estimations dans la mise en œuvre des principes comptables pour valoriser des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges pour la période présentée. Les montants réels pourront être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, les provisions et les montants comptabilisés au titre des contrats de longue durée (estimations à fin d'affaires).

Note 2.4 Indemnités de départ à la retraite (IDR)

Les engagements du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime à prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision pour risques et charges dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées qui tient compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Droits à l'indemnité de départ à la retraite : en fonction des conventions collectives applicables au sein du Groupe,
- Taux de rotation des effectifs : en fonction des tranches d'âge auxquelles appartiennent les salariés : 8% pour la tranche de 16 à 30 ans, 7% de 30 à 40 ans, 5% de 40 à 55 ans, et 0% au-delà,
- Coefficient de survie : table INSEE TD TV 01 03,
- Coefficient d'actualisation : 4,6%,
- Coefficient de revalorisation des salaires : 1,50%.

Application de la norme IAS 19 :

A compter du 31 décembre 2007, le Groupe a choisi d'appliquer l'amendement de la norme IAS 19 « Gains et pertes actuariels, régime groupe et informations à fournir » qui permet de comptabiliser les écarts actuariels directement en capitaux propres, dans l'état des profits et pertes comptabilisés dans l'exercice.

Note 2.5 Instruments financiers

Les principes relatifs aux instruments financiers sont identiques à ceux du 31 décembre 2007. La Société a mis en place un contrat d'affacturage au cours du 1^{er} semestre 2007 qui est depuis lors retraité en application de la norme IAS 39 : les risques et avantages n'étant pas transférés à la

compagnie d'affacturage, le financement disponible a donné lieu à la comptabilisation d'une dette financière et les créances correspondantes n'ont pas été déconsolidées.

Les instruments financiers comprennent notamment :

- Les OPCVM monétaires, comptabilisées en juste valeur par le résultat.
- Les prêts, créances et dettes :
 - Les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements) sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le Groupe Cybernétix à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.
 - Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.1 - Risque de taux

Actif financier :

Les équivalents de trésorerie sont composés de SICAV monétaires qui ne sont pas sensibles au risque de taux.

Passif financier :

L'échéancier des passifs financiers au 31 décembre 2008 était le suivant :

Au 31/12/2008 (en milliers €)	Inférieur à 1 mois	Inférieur à 3 mois	Inférieur à 1 an	De 1an à 5 ans	Total
Emprunt bancaire à taux variable (Société Générale)			220	180	400
Avances à taux zéro d'organismes co-financeurs de RD (Oseo, CEPM...)				1574	1 574
Total			220	1 754	1 974

L'emprunt à taux variable n'est pas couvert.

Seul l'emprunt en cours auprès de la Société Générale supporte des intérêts à taux variable au taux de Euribor 6 mois majoré de 0,25% l'an, auquel s'ajoute une commission de confirmation de crédit de 0,25% l'an.

Les intérêts sont pré-comptés et les remboursements interviennent tous les 6 mois (10 Avril et 10 Octobre).

Pour la période du 10 octobre 2008 au 10 avril 2009, le taux appliqué est de 5,681% sur un montant de 400 000 Euros.

Pour la prochaine échéance du 10 avril 2009 au 10 octobre 2009, le montant des intérêts à payer sera de $(290\ 000 \times 5,681\%) / 2 = 8\ 237\text{€}$.

En cas d'augmentation de 1%, la Société paierait $(290\ 000 \times 6,681\%) / 2 = 9\ 687\text{€}$.

L'impact qu'aurait la variation de taux est très faible en l'état actuel de l'endettement financier de la Société.

2.5.2 - Risque de change

Quelques contrats représentant moins de 5 % du chiffre d'affaires sont établis en US dollars.

Afin de prémunir la Société contre les variations de taux de change, il est stipulé dans les contrats d'une valeur significative (> 100 000 US\$) que le montant facturé sera révisé en cas d'une variation de plus ou moins 3% du cours du dollar qui a servi de base à l'établissement des prix. Pour les autres contrats, la Société dispose d'un compte en US\$ qui lui permet de conserver les dollars en cas de baisse du cours.

2.5.3 - Risque de liquidité

Malgré l'augmentation de capital réalisée fin 2007, Cybernetix a connu en 2008 des difficultés de trésorerie liées à ses pertes. Ces difficultés ont été expliquées à l'AMF dans le cadre d'une demande de dérogation d'OPA demandée pour permettre à Sercel de réaliser seule une augmentation de capital de 4 M€.

2 M€ ont été versés à titre d'avance au mois de novembre 2008 et le solde a été versé au mois de janvier 2009, date de réalisation de l'augmentation de capital.

Risque d'exigibilité anticipée des dettes financières.

Seul l'emprunt contracté auprès de la Société Générale contient des clauses d'exigibilité anticipée classiques, à savoir notamment :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession de l'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord exprès de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès des établissements financiers.

Il est précisé qu'il n'existe pas de covenants

Note 2.6 Tests de dépréciation

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué deux fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou d'un groupe d'actifs est supérieure à sa valeur recouvrable.

Le bien fondé du maintien à l'actif des valeurs relatives aux frais de développement est apprécié en fonction des indices suivants : obtention de commandes utilisant la technologie, persistance du marché, capacité des prix de vente à absorber l'amortissement des frais de développement. Une dépréciation est constatée lorsque le montant restant à amortir est supérieur à la marge cumulée attendue de la vente de produits issus de la technologie utilisée.

La valeur comptable des bâtiments est analysée régulièrement en fonction de l'évolution des prix de marché. Afin de conforter cette valeur, une expertise indépendante est par ailleurs réalisée tous les deux ans en l'absence d'indices de pertes de valeur.

Note 2.7 Contrats à long terme - Créances sur travaux non encore facturables

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio "coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels".

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

Les créances sur travaux non encore facturables s'élèvent à 1,15 M€ TTC au 31 décembre 2008, contre 2,73 M€ au 31 décembre 2007. Elles représentent la contrepartie du chiffre d'affaires généré par l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement.

Au 31 décembre 2008, le montant des acomptes reçus, déduit du poste « Créances sur travaux non encore facturables » dans la limite du chiffre d'affaires constaté, s'élève à 4,32 M€.

Note 2.8 Etudes partiellement financées

Certaines avances sont remboursables en totalité alors que d'autres ne sont remboursables que pour la quote-part de valorisation interne correspondant à l'acquis technologique pour Cybernetix.

Les avances remboursables en totalité sont inscrites en dettes et les dépenses engagées sur les projets sont comptabilisées en charges d'exploitation. En cas d'échec du projet financé, une demande de constatation d'échec est formulée auprès de l'organisme financeur. Si elle aboutit, l'abandon de créance est constaté en produit opérationnel non courant dès réception de l'acceptation du constat d'échec.

Les avances remboursables partiellement sont comptabilisées en dettes pour la partie remboursable et en acomptes reçus sur commandes pour la partie non remboursable. Les dépenses engagées sont traitées comme pour les autres contrats, avec constatation de la marge à l'avancement.

Note 2.9 Information sectorielle

L'analyse sur l'identification des secteurs d'activité et des secteurs géographiques conformément aux critères prévus par la norme IAS 14 (structure de l'organisation et autonomie, nature des produits et des process, type de clientèle, environnement réglementaire,...) a permis d'identifier trois secteurs : Oil & Gas, Nucléaire, Industrie & Défense.

Les affectations analytiques par secteur des postes du bilan n'ont pas été réalisées car notre système comptable ne nous permettant pas de comptabiliser les actifs et passifs par secteur, toute ventilation effectuée en la matière ne pourrait être qu'arbitraire. De plus, tous les secteurs font partie de la même entité, avec des moyens et des tiers (clients, fournisseurs) communs.

De ce fait, l'information diffusée au titre de la norme IAS 14, extraite de la comptabilité analytique élaborée sur les mêmes bases que la comptabilité générale, comprend la présentation, par secteur d'activité, de la ventilation du chiffre d'affaires, des investissements, de la marge brute et de la marge contributive.

Note 2.10 Information relative aux parties liées

La note 8.5 de la présente annexe, en conformité avec la norme IAS 24, fait un état exhaustif des transactions et soldes entre le Groupe Cybernetix, ses principaux actionnaires (Sercel, Comex Sa, Askoad, Sojitz) et ses Administrateurs (Gilles Michel, François Andrieu, Christian Rederon, Henri-Germain Delauze).

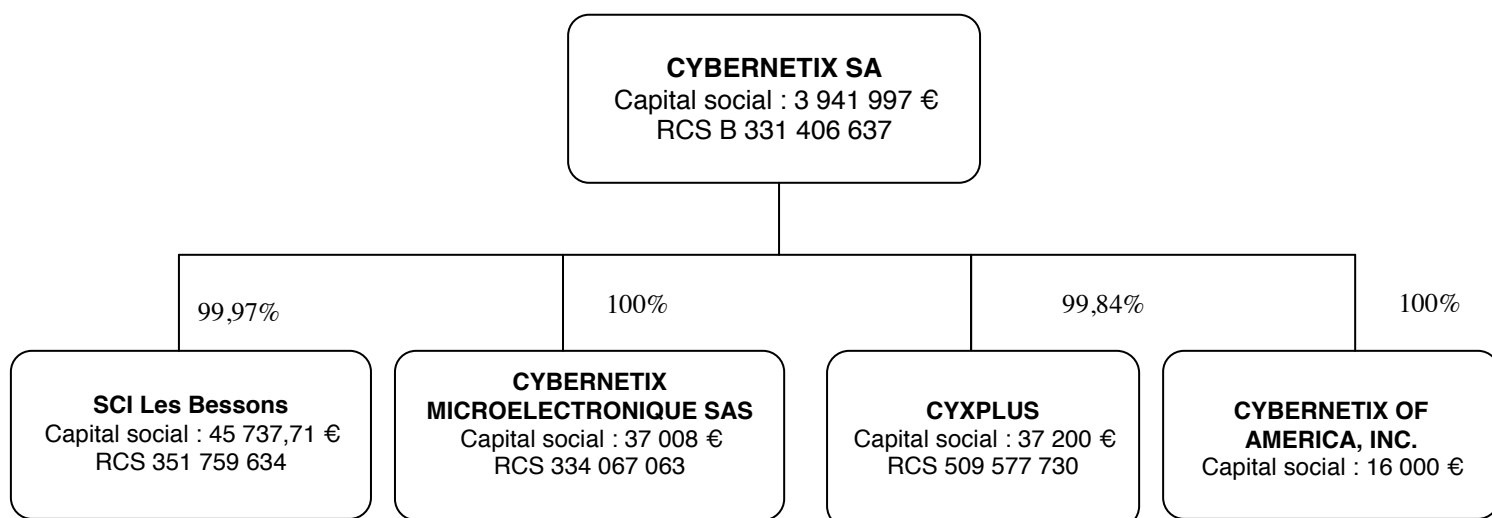
Note 2.11 Rappel des options de première application des normes IFRS.

Pour mémoire, le Groupe Cybernetix a retenu les options suivantes lors de la première application des normes IFRS :

- Les immobilisations corporelles ont été réévaluées à la date de transition (1^{er} janvier 2004), cette option permettant de comptabiliser ces actifs à leur juste valeur, en faisant référence à des valeurs de marché ainsi qu'à des valeurs d'expertise.
- Le Groupe n'a pas revisité les calculs d'écarts d'acquisition effectués lors des acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 2004.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Organigramme du Groupe :



Société	Activité	Siège social	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
CYBERNETIX SA	Ingénierie des systèmes automatiques et robotiques	Marseille		Société mère
SCI LES BESSONS	Immobilier	Marseille	99,97%	Intégration globale
CYBERNETIX MICROELECT.	Machines automatisées pour la carte à puce et testeurs pour semi-conducteurs	Marseille	100%	Intégration globale
CYBERNETIX OF AMERICA (*)	Marketing et ventes	Boston	100%	Intégration globale
CYXPLUS	Ingénierie et robotique	Marseille	99,84%	Intégration globale

(*) : La société Cybernetix of America n'a plus d'activité et son responsable est rentré en France depuis fin 2003. La Société n'a pas été liquidée, mais elle est totalement en sommeil. Nous n'en avons toutefois pas perdu le contrôle au sens d' IAS 27-13.

La société anonyme CYXPLUS a été créée le 28 décembre 2008 avec un capital de 37 200€ dont Cybernetix détient 37 140€.

Elle est destinée à recevoir l'activité « Industrie » de Cybernetix sous la forme d'un apport partiel d'actif qui sera réalisé en 2009.

Cette opération sera rétroactive au 1^{er} janvier-2009 en ce qui concerne la comptabilité.

4. INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 4.1 Immobilisations

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

(en milliers d' Euros)	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles :				
Frais de développement	3 004	597		3 601
Concessions, logiciels, brevets	1 014	120		1 134
Total	4 018	717	0	4 735
Immobilisations corporelles :				
Terrains	775			775
Constructions en location financement	2 553			2 553
Constructions	2 104			2 104
Installations techniques, matériels et Outillages industriels.	836	151		987
Autres immobilisations corporelles	2 259	91		2 350
Immobilisations en cours				0
Avances et acomptes sur immobilisations	36			36
Total	8 563	242	0	8 805
TOTAL GENERAL	12 581	959	0	13 540

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

(en milliers d' Euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations Incorporelles :				
Frais de développement	1 229	611		1 840
Concessions, logiciels, brevets	813	109		922
Total	2 042	720	0	2 762
Immobilisations corporelles :				
Constructions en location financement	1 009	73		1 082
Constructions	819	66		885
Installations techniques, matériels et outillages industriels.	469	87		556
Autres immobilisations corporelles	1 949	103		2 052
Total	4 246	329	0	4 575
TOTAL GENERAL	6 288	1 049	0	7 337

L'évaluation des frais de développement comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (de 2 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2008 conformément aux principes exposés en note 2.6 ont mis en évidence une perte de valeur concernant deux projets qui a conduit à constater une provision de 118 K€.

Le montant total de la provision concernant les frais de développement s'élève à 255 K€.

La décomposition des frais de développement totaux de l'exercice en pourcentage du chiffre d'affaires s'établit ainsi :

Modes de développement	2008	2007
(en % du chiffre d'affaires)		
Développements sur fonds propres (immobilisés)	2,93%	4,91%
Développements sous contrats de financement	0,84%	7,23%
Développements privés (clients)	2,35%	2,51%
Total des développements	6,12%	14,65%

- Les développements sur fonds propres sont réduits du fait de l'achèvement de projets qui ont nécessité d'importantes dépenses en 2007
- De la même manière, la baisse du pourcentage des développements sous contrat s'explique par la fin d'importants contrats, mais aussi par un choix plus ciblé et donc, un nombre de contrats moins important.
- Les dépenses de développements privés sont stables, et même en légère augmentation si l'on tient compte de l'augmentation du chiffre d'affaires en hausse de 16%.

Pour mémoire, le crédit impôt recherche relatif aux dépenses de développements sur fonds propres a fait l'objet d'un produit différé de 147 K€ au 31 décembre 2008 en application de la norme IAS20.

Les terrains, constructions et matériels industriels ont fait l'objet d'une réévaluation à la date de transition aux IFRS (1^{er} janvier 2004) sur la base de valeurs de marché ainsi que de valeurs issues d'une expertise indépendante : les terrains ont été réévalués de 800 K€, les constructions de 562 K€, les matériels et outillages de 147 K€.

Une seconde expertise des biens immobiliers (terrains et constructions) réalisée en mai 2007 a permis de conforter les valeurs figurant à l'actif.

Par ailleurs, l'approche par composants n'a été mise en œuvre que sur les constructions car son incidence sur les autres actifs corporels n'était pas significative.

La Société n'est titulaire d'aucun contrat de location-financement, celui portant sur certains bâtiments du site de Château Gombert est échu depuis le 30 avril 2008.

Note 4.2 Autres actifs non courants

(en milliers d'Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dépôts et cautionnements	63	63
Indemnités à recevoir suite à un litige		227
Crédit Impôt Recherche 2006		223
Crédit Impôt Recherche 2007		193
TOTAL	63	706

Un litige commercial entre Cybernétix et une société italienne a été tranché le 18 janvier 2006 par un arbitre de la cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, qui a condamné la société italienne à verser 227 K€ à Cybernétix. Cette créance, qui figurait en autres actifs non courants en 2007, a été transférée en « actifs courants » car un accord a été trouvé en février 2009, sans moins value.

Suite aux mesures mises en place par le gouvernement pour faire face à la crise et la décision du remboursement anticipé des créances de crédit impôt recherche, ces créances ont été transférées en « actif courant ».

Note 4.3 Impôts différés actifs

Au 31 décembre 2008, les impôts différés actifs correspondent exclusivement à des montants dont la récupération ne dépend pas des résultats futurs. Il s'agit de l'impôt relatif à la provision pour indemnités de départs à la retraite.

Les impôts différés liés aux déficits reportables n'ont pas été comptabilisés en raison d'une certitude insuffisante sur la capacité de la Société à dégager des bénéfices suffisants pour les imputer. Au 31 décembre 2008, le montant des impôts différés actifs non inscrits au bilan s'élève à 3 937 K€.

La variation des impôts différés actifs au 31 décembre 2008 s'établit ainsi :

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Imputation sur les réserves	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Indemnités de départ à la retraite	133	11			144
Ecart actuariel sur IDR	32		(37)		(5)
Amortissement de la part réévaluée des immobilisations	18			18	0
Total	183	11	(37)	18	139

Note 4.4 Clients et comptes rattachés.

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Clients	3 712	3 449
Factures à établir	403	1 046
Retenues de garantie accordées TTC	1	29
TOTAL	4 116	4 524

Informations sur les garanties : Cybernétix procède à l'octroi de cautions bancaires pour garantir ses clients (cf note 8.1).

Au 31 décembre 2008, un client n'a pas accepté de caution bancaire et a retenu 5% du montant du contrat pour se prémunir d'éventuels risques sur la garantie que doit Cybernétix.

Note 4.5 Créances fiscales et sociales

en milliers d'Euros	31.12.2008	31.12.2007
Taxe sur la valeur ajoutée	330	217
Acompte taxe professionnelle		
Personnel et autres organismes sociaux	18	9
Total des créances fiscales et sociales	348	226

Note 4.6 Autres actifs courants

(en milliers d'Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Avances et acomptes versés sur commandes	75	140
Aides d'organismes co-financeurs de R&D à recevoir	1 685	1 017
SICAV BAREP (SG)		176
Indemnités à recevoir suite à un litige	227	
Crédit Impôt Recherche 2006	223	
Crédit Impôt Recherche 2007	193	
Crédit Impôt Recherche 2008	147	
Remboursement pénalités DGA		47
Autres	92	113
TOTAL	2 642	1 493

Aides d'organismes co-financeurs de R&D : Cybernétix obtient des financements, principalement du CEP&M et de la CEE. Ces organismes financent 50 % des dépenses engagées par la Société. Un appel de fonds est établi avec le détail et le montant des dépenses ; c'est cet appel de fonds qui est comptabilisé dans les créances.

Les SICAV BAREP, qui étaient nanties afin de garantir une caution émise en faveur d'un client, ont été libérées en 2008.

Pour les indemnités à recevoir et les créances de crédit impôt recherche, voir note 4.2

Note 4.7 Balance âgée des actifs financiers échus impayés et non dépréciés

AU 31 DECEMBRE 2008					
<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Indemnités à recevoir suite à un litige				227	227
Clients et comptes rattachés	1163	76	1	78	1318
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D à recevoir			796		796
					0
TOTAUX	1163	76	797	305	2341

AU 31 DECEMBRE 2007					
<i>(en milliers d'Euros)</i>	< 3 MOIS	<6 MOIS	<1 AN	> 1AN	TOTAUX
<u>Actifs financiers non courants</u>					
Indemnités à recevoir suite à un litige				227	227
Clients et comptes rattachés	724	8	78	48	858
<u>Actifs financiers courants</u>					
Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D à recevoir			178	114	292
Remboursement pénalités DGA	47				47
TOTAUX	771	8	256	389	1424

Au 31 décembre 2008 :

Indemnité à recevoir suite à un litige : Confère note 4.2

Clients et comptes rattachés : Il s'agit de clients solvables qui ne règlent pas à cause de problèmes techniques. Ces créances seront soldées quand Cybernetix aura réglé ces problèmes.

Aides à recevoir d'organismes co-financeurs de R&D : Il s'agit d'un organisme d'Etat qui verse les sommes en fonction du budget qui lui est alloué, ce qui peut prendre du temps mais ne remet pas en cause la créance.

Remboursement de pénalités DGA : Cybernetix a versé des pénalités sur un marché DGA au cours de l'année 2007, mais a obtenu par la suite une remise totale de ces pénalités qui ont été remboursées début 2008.

Note 4.8 Analyse des actifs dépréciés :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Frais de développement	255	137
Clients et comptes rattachés	148	148
Total	403	285

Frais de développement :

Fin 2006, la mise en œuvre des tests de dépréciation avait mis en évidence la nécessité de provisionner entièrement ou partiellement deux projets de développement pour 137K€. Au 31 décembre 2008, la mise en œuvre de ces tests a mis en évidence la nécessité de constater une dépréciation de 118K€ concernant le solde de deux projets différents, pour lesquels aucun revenu n'est attendu en 2008.

Clients et comptes rattachés :

Il s'agit d'anciennes créances qui, pour l'essentiel, ne devraient pas être recouvrées.

Note 4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition par nature de ce poste est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Quantité	Prix unitaire	31.12.2008	31.12.2007
SICAV MONEPLUS (SG)	3,77	22,85	86	874
Solde des comptes bancaires			530	184
Solde disponible CGA (affacturage)				34
TOTAL			616	1 092

Les SICAV « MONEPLUS » de la Société Générale sont bloquées pour garantir certaines cautions émises pour nos clients. Les SICAV seront disponibles avant la fin 2009.

Etant constituées exclusivement de SICAV monétaires euros, les OPCVM sont classées en « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les SICAV ont été comptabilisées directement à leur juste valeur, aucune variation de juste valeur n'a donc été enregistrée par le résultat.

Note 4.10 Capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

(en milliers d'Euros)	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultats accumulés non distribués	Résultat enregistré directement en capitaux propres	Total		
Soldes au 1er janvier 2006	3 355	4 725	(5 714)		2 366		2 366
Résultat de l'exercice 2006			1 432		1 432		1 432
Soldes au 31 décembre 2006	3 355	4 725	(4 282)		3 798		3 798
Augmentation de capital	587				587		587
Prime d'émission		3 166			3 166		3 166
Imputation des frais sur la prime		(198)			(198)		(198)
Total des produits et charges comptabilisées(voir tableau)			(2 485)	(64)	(2 549)		(2 549)
Soldes au 31 décembre 2007	3 942	7 693	(6 767)	(64)	4 804		4 804
Total des produits et charges comptabilisées(voir tableau)			(3 200)	74	(3 126)		(3 126)
Soldes au 31 décembre 2008	3 942	7 693	(9 967)	10	1 678	0	1 678

Le résultat net par action au 31 décembre 2008 est une perte de (2,48 €) contre une perte de (1,92 €) au 31 décembre 2007.

Le Groupe a pour objectif de renforcer la composition de son capital afin d'assurer son développement futur et de préserver la confiance des investisseurs du marché. Sa politique est de maintenir un équilibre entre endettement financier et fonds propres en ne dépassant pas durablement un ratio d'endettement financier net sur fonds propres de 40 %.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a validé le principe d'une augmentation de capital 4 M€ réservée à la société Sercel.

Cette augmentation a été réalisée le 16 janvier 2009 après l'obtention d'une dérogation à l'obligation d'OPA délivrée par l'AMF et sa validation lors de l'AGM du 8 janvier 2009.

Il n'y a pas de plan de stock options, de plan d'actions gratuites, ni de rachat d'actions en cours.

Note 4.11 Etat des provisions pour risques et charges à caractère non courant

La variation des provisions à caractère **non courant** est constituée des éléments suivants :

	Provisions retraite (IDR)		TOTAL
Au 01/01/2008	497		497
Dotations	32		32
Ecart actuariel en capitaux propres	(112)		(112)
Reprises			0
Au 31/12/2008	0	417	0
Charges supportées liées aux reprises			0
Reprises de provisions non consommées	0	0	0

ANALYSE DE LA VARIATION DE LA PROVISION POUR RETRAITES

	2008	2007
Valeur de l'engagement à l'ouverture de l'exercice	497	356
Coûts des services courants ou rendus	38	29
Coûts financiers ou coût de l'actualisation	23	15
Prestations d'IFC payées	-29	
Gain et pertes actuariels	-112	97
Valeur de l'engagement à la clôture de l'exercice	417	497

La provision pour indemnité de départ à la retraite (IDR) des salariés couvre les droits acquis et les droits non définitivement acquis concernant les salariés en activité. Le Groupe n'a aucun engagement envers d'anciens salariés, les droits acquis étant définitivement payés lors du départ à la retraite.

Note 4.12 Dettes financières non courantes

<i>(en milliers d'Euros)</i>	>1 à an < à 5 ans	> à 5 ans	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts/ Ets de crédit	180		180	400
Total Emprunts et dettes / Ets de crédit	180	0	180	400
Avances organismes co financeurs de R&D à rembourser	1 574		1 574	1 326
Comptes courants	212		212	212
Divers	18		18	18
Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail	1 804	0	1 804	1 556
TOTAL	1 984	0	1 984	1 956

L'emprunt en cours est un emprunt à taux variable indexé sur Euribor 6 mois, souscrit auprès de la Société Générale et dont l'échéance est au 10 octobre 2010.

Il n'existe pas de covenant, ni de clause de remboursement anticipé autre que les clauses classiques, à savoir :

- Liquidation judiciaire, cessation d'exploitation, plan de cession d'entreprise, décès de l'emprunteur,
- Non paiement à son échéance d'une somme quelconque devenue exigible,
- En cas de modification importante de la nature, de la capacité ou du patrimoine de l'emprunteur ainsi que de sa structure juridique, actionnariale, financière, industrielle ou commerciale sauf accord express de la banque,
- Non respect des engagements pris auprès de l'organisme financier.
- Le prêt est garanti par le nantissement en 2^{ème} rang du fonds de commerce de Cybernétix SA.

Note 4.13 Impôts différés passif

NEANT

PREUVE D'IMPÔT

(en milliers d'Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Résultat comptable avant impôt	(3 176)	(2 531)
Impôt théorique (33,33%)		
Impôt différé actif	7	20
Effet des différences temporaires		
Effet des différentiels de taux d'impôt		
Imputation des déficits antérieurs et variation des bases activables		
Impôt sur les bénéfices	7	20

Note 4.14 Etat des provisions à caractère courant

La variation des provisions pour risques et charges à caractère **courant** est constituée des éléments suivants :

	Garantie Clients	Litiges et contentieux	Provisions sur contrats	Provision Restructuration	Provisions Autres	TOTAL
AU 01/01/2008	88	50	320	275	95	828
Dotations	158	120	356	600		1 234
Reprises	(88)		(166)	(275)		(529)
AU 31/12/2008	158	170	510	600	95	1 533
Charges supportées liées aux reprises	79		166	275		520
Reprises provisions non consommées	9					9

Autres provisions pour dépréciation à caractère courant

Autres provisions pour dépréciations.	Provision immobilisations	Provision Clients	TOTAL
AU 01/01/2008		148	285
Dotations		118	118
Reprises			
AU 31/12/2008	255	148	403
Charges supportées liées aux reprises			
Reprises provisions non consommées			

La provision pour garanties clients se rapporte aux livraisons de biens effectués pendant l'exercice. Elle est évaluée de manière statistique, en fonction des coûts de garantie engagés au cours des exercices précédents.

La provision pour litiges correspond au montant de la franchise d'un litige pris en charge par notre assurance (50K€), et à une provision pour les litiges salariaux (120K€).

Autres provisions : dans l'hypothèse d'une fermeture de la société Cybernétix of America, la perte maximale pour le Groupe serait de 190 K€. La situation nette actuelle de la filiale étant négative (95 K€), une provision pour risques et charges a été constatée à hauteur de la différence.

Provision pour restructuration : La reprise correspond à la provision constituée en 2007 suite à la mise en place d'une procédure de licenciement visant moins de 9 personnes (260K€) et au reliquat payé dans le cadre du plan social de 2005.

La dotation de 600K€ correspond à la mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi visant une quinzaine de personnes.

Litige non provisionné :

La Société est engagée dans une procédure judiciaire concernant un litige commercial avec la société Stock J. Boutique Jennyfer portant sur un équipement spécifiquement conçu et livré par une des anciennes filiales de Cybernétix, la société B+X, aujourd'hui en liquidation judiciaire. Un expert judiciaire a été nommé par ordonnance en date du 29 mars 2004 afin notamment (i) de définir si l'installation litigieuse est conforme aux dispositions contractuelles, (ii) d'examiner les défauts qui pourraient exister et (iii) en rechercher la cause et chiffrer le cas échéant les coûts associés. A la date d'établissement de l'annexe aux comptes consolidés, l'expert judiciaire a remis son rapport définitif estimant le montant du préjudice subi par la société Jennyfer à environ 8 millions d'euros.

Désormais, la procédure au fond se poursuit et la Société, se fondant sur les arguments suivants, contestera les demandes de la demanderesse en soulignant :

- la situation des parties au regard de leurs contrats respectifs,
- le caractère exorbitant des demandes au regard des engagements initiaux
- la durée inacceptable du prétendu préjudice
- la validité et le contenu du rapport d'expertise, notamment pour non respect de certaines règles fondamentales de fond et de forme au cours de l'expertise
- le caractère non fondé des sommes retenues (en droit, fait et preuve).

L'analyse du dossier conduit la Société à considérer que la demande de la partie adverse est démesurée et partiellement infondée et ne devrait pas être intentée contre la Société, mais contre le fabricant et concepteur de l'équipement concerné. Par conséquent, la Société n'a pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions de la partie adverse. La Société défendra son dossier dans le cadre d'une procédure au fond devant le Tribunal de Commerce sur la base d'un certain nombre d'éléments probants et d'éléments contractuels visant à limiter sa responsabilité. Il convient de noter que la Société n'a ni vendu, ni conçu l'équipement en question.

En tout état de cause, les assureurs de la Société et de la société B+X sont parties à la procédure avec elle.

DETAIL DES PROVISIONS SUR CONTRATS (en milliers d'Euros)

Nature du Risque	Montant au 31/12/2007	Dotations	Reprises		Solde au 31/12/2008
			Coûts supportés	non supportés	
Pénalités de retard sur marchés	0	43			43
Risque réfaction de prix contrat A	135	157			292
Risque réfaction de prix contrat B		150			150
Pertes à terminaison	185	6	166		25
TOTAUX	320	356	166	0	510

Note 4.15 Dettes financières courantes

(en milliers d'Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts/ Ets de crédit	220	220
Total Emprunts et dettes / Ets de crédit	220	220
Compte courant Sercel	2 000	
Crédit-bail		18
Total Emprunts, dettes fin. et crédit bail	2 000	18
TOTAL	2 220	238

Une avance en compte courant a été consentie par la société Sercel, au titre d'une avance sur l'augmentation de capital qui lui a été réservée à hauteur de 4 M€.

Cette avance a été soldée au moment de la libération du capital, au moyen d'une compensation de créance.

Note 4.16 Comptes bancaires créditeurs et affacturage

En milliers d'Euros	31.12.2008	31.12.2007
Comptes bancaires créditeurs	538	
Affacturage	488	29
Total des comptes bancaires créditeurs et affacturage	1 026	29

Note 4.17 Dettes fiscales et sociales courantes

En milliers d'Euros	31.12.2008	31.12.2007
Personnel et comptes rattachés	945	694
Sécurité sociale et autres organismes	764	965
Taxe sur la Valeur Ajoutée	628	1 507
Autres dettes fiscales	342	276
Total des dettes fiscales et sociales courantes	2 679	3 442

Note 4.18 Autres dettes courantes

en milliers d'Euros	31.12.2008	31.12.2007
Avances et acomptes reçus des clients	1 694	2 096
Produits constatés d'avance		
Charges à payer	559	615
Clients créditeurs	41	
CIR 2008 - Développements activés non amortis	147	
Autres créditeurs	89	80
Total des autres dettes courantes	2 530	2 791

5. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 5.1 Autres produits liés à l'activité

<i>(en milliers d' Euros)</i>	2008	2007
Subventions		31
Produits sur cession d'immobilisations	1	
Intérêts moratoires reçus		6
Reprise de factures anciennes		125
Divers	1	2
Crédit Impôt Recherche		193
Total	2	357

En 2007, les reprises de factures anciennes correspondent à des factures fournisseurs qui n'étaient pas dues et qui figuraient dans les comptes depuis plus de cinq ans à plus de dix ans. Conformément à la norme IAS20, le crédit impôt recherche 2008 (147K€) a été comptabilisé en produits différés car il correspond à des dépenses de développement activées. Il sera repris en résultat sur la durée d'utilité de l'actif amortissable.

Note 5.2 Autres charges liées à l'activité

<i>(En milliers d' Euros)</i>	2008	2007
Pénalités de retard sur affaire	3	221
Paiement lié à un litige commercial		300
Paiement lié à un litige prud'homal		55
Pénalités suite contrôle fiscal	35	
Pénalités de retard URSSAF	8	
Paiement indemnité ASFNE	10	
VNC des immos cédées	13	
Divers	10	9
Total des autres charges d'exploitation	79	585

Note 5.3 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se ventilent ainsi :

(En milliers d' Euros)	2008	2007
Produits :		
Aides non remboursables reprises en résultat		121
Annulation pénalités URSSAF		84
Reprises de charges à payer/Condamnations suite litige		54
Total des produits		259
Charges :		
Charges supplémentaires liées à la cession d'activité 2006		125
Annulation d'un P.A.R constaté en 2005	33	
Condamnations diverses		18
Redressement CEE		82
Divers		
Total des charges	33	225
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	(33)	34

La cession de l'activité « Défense Terrestre et Sécurité Civile » a généré un résultat de 396 K€ en 2006. En 2007, une partie des dépenses non prévues et supportées par l'acquéreur ont été prises en charge par Cybernétix, ce qui a généré une charge de 125 K€. Il s'agit essentiellement de pénalités de retard et de réfections de prix.

Les aides non remboursables correspondent à des avances de trésorerie qui ont permis de développer un projet à l'export (Coface) ou à des aides du CEPM qui ne sont plus dues.

Les autres éléments enregistrés en « autres produits et charges opérationnels » sont non récurrents et ne présentent pas de lien avec la performance opérationnelle de l'exercice.

Note 5.4 Résultat financier

En milliers d'Euros	2008	2007
Autres intérêts et produits assimilés		
Autres intérêts et charges assimilés	(87)	(86)
Coût de l'endettement financier brut	(87)	(86)
Produits/cession de VMP	50	24
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(37)	(62)
Gains de changes (sans couverture)	3	1
Pertes de changes (sans couverture)		(15)
RESULTAT FINANCIER	(34)	(76)

Note 5.5 Charge d'impôt

(en milliers d' Euros)	2008	2007
IFA non imputé		19
Impôt différé	7	-20
Total	7	-1

6. INFORMATION SECTORIELLE

ANNEE 2008

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Oil & Gas	Nucléaire	Industrie et défense	Production	Autres	Totaux
Investissements Incorporels	98	207	330		82	717
Investissements Corporels	9	6	157		70	242
Total des investissements	107	213	487	0	152	959
Chiffre d'Affaires	3 707	6 505	7 095	3 063		20 370
Marge brute	267	1 222	1 555	553		3 597
taux de marge brute	7%	19%	22%	18%		18%
Marge contributive	600	252	-241	452		1 063
Taux de marge contributive	16%	4%	-3%	15%		5%

ANNEE 2007

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Oil & Gas	Nucléaire	Industrie et défense		Autres	Totaux
Investissements Incorporels	112	584	273		32	1 001
Investissements Corporels	5	130	13		47	195
Total des investissements	117	714	286		79	1 196
Chiffre d'Affaires	3 873	4 649	8 987			17 509
Marge brute	839	971	2 091			3 901
taux de marge brute	22%	21%	23%			22%
Marge contributive	-54	197	215			358
Taux de marge contributive	-1%	4%	2%			2%

L'activité production, qui apparaît en 2008, concerne un produit dont la livraison en grandes quantités a démarré en 2008. Auparavant, les revenus et dépenses de développement liés à la mise au point de ce produit étaient intégrés dans l'activité Oil&Gas.

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2008	2007
France	13 101	13 543
Autres pays de l'Union Européenne	596	803
Europe hors C.E.E	749	494
Asie	5 750	2 269
Amériques	145	135
Afrique	28	265
Océanie		
TOTAL	20 369	17 509

7. INFORMATIONS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2008, la trésorerie disponible au titre du contrat d'affacturage souscrit en mai 2008 a été utilisée à hauteur de 488 K€.

Note 7.1 Réconciliation entre la trésorerie nette du tableau des flux de trésorerie et le bilan

Postes du Bilan (en milliers d'Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4.9)	616	1 092
Comptes bancaires créditeurs et affacturage	(1 026)	(29)
TOTAUX	(410)	1 063

Note 7.2 Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau ci-dessous rapproche la présentation des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles au bilan et celles des flux de trésorerie.

(en millions d'Euros)	2008	2007
Frais de développement	597	859
Autre immobilisations incorporelles	120	142
Immobilisations corporelles	242	195
TOTAL	959	1 196

Note 7.3 Cessions d'immobilisations

Les cessions de l'exercice 2008 présentées au tableau des flux de trésorerie correspondent à des titres de participations minoritaires et non nécessaires à l'activité.

Note 7.4 Remboursements d'emprunts et avances conditionnées

Au 31 décembre 2008, il ne reste plus que l'emprunt Société Générale en cours pour lequel nous remboursons 220 K€ par an.

8. AUTRES INFORMATIONS

Note 8.1 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d' Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Cautions, avals, garanties données sur marchés	1 041	1 865
Caution relative au contrat de crédit bail sur construction		496
Emprunts garantis par des suretés	400	620
TOTAL	1 441	2 981

La caution relative au contrat de crédit bail sur construction est échue avec la fin du crédit bail en date du 30 avril 2008.

Les cautions, données sur marchés, correspondent à des garanties émanant de la Société en faveur des clients et sont de trois natures différentes :

- Cautions de restitution d'acompte : garantissent le client depuis le paiement de l'acompte à la commande jusqu'à la livraison de la chose commandée.
- Cautions de bonne fin : garantissent la bonne exécution du contrat de la part de Cybernetix.
- Cautions de retenue de garantie : généralement de 5% du montant du contrat, elles permettent de demander au client de payer le solde sans attendre la fin de la période de garantie.

Récapitulatif des baux commerciaux :

En plus de son établissement principal dont la Société est propriétaire depuis la fin du crédit bail, Cybernetix dispose de deux établissements en location dont les conditions sont résumées ci-dessous :

Adresse complète	Bailleur	Loyer Annuel	Durée du bail	Date de signature	Préavis	Date d'échéance
6 chemin des préles ZIRST 38240 Meylan	SCI Clapie	34 320 €	3-6-9 ans	01/01/2006	3 mois	31/12/2015
N°20 ZA de l'Agavon Avenue Lamartine 13170 Les Pennes Mirabeau	SCI L'agavon Lamartine	148 776 €	3-6-9 ans	17 /03/2006 avec effet au 01/05/2006	6 mois	30/04/2015

Note 8.2 Droit Individuel à la Formation. (D.I.F)

Au 31 décembre 2008, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 11 201 heures.

A la même date, aucune demande de formation n'a été formulée par les salariés.

ENGAGEMENTS RECUS

<i>(en milliers d' Euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Cautions bancaires reçues des fournisseurs	31	95
TOTAL	31	95

Par ailleurs, Cybernétix bénéficie des concours suivants de la part de ses partenaires bancaires :

Société Générale - Découvert autorisé non utilisé : 450 K€
- Autorisation d'escompte de LCR non utilisée : 300 K€

Banque Martin Maurel - Ligne Dailly notifiée non utilisée : 500 K€

Note 8.3 Effectif en fin de période

VENTILATION DE L'EFFECTIF

	31.12.2008	31.12.2007
Ingénieurs et cadres	101	115
Agents de maîtrise et techniciens	24	29
Employés	16	17
Agents de réalisation	9	11
TOTAL	150	172

Note 8.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Société Mère

en milliers d' Euros	Mazars	Astrée	Total
Mission légale	61	59	120
Diligences directement liées à la mission légale			
Opérations sur le capital	11	5	16
Attestations fournies à la CEE	12		12
Total des honoraires concernant DDL	23	5	28
Total des honoraires 2008	84	64	148

Filiales

Mission légale	2
-----------------------	----------

Note 8.5 Information relative aux parties liées

	ACTIONNAIRES ET ADMINISTRATEURS
Produits	
Chiffre d'Affaires	4 077
Total des produits	4 077
Charges opérationnelles	540
Charges financières	13
Total des charges	553
Soldes nets à l'actif	
Titres de participation	
Clients et comptes rattachés	152
Créances sur travaux non encore facturables	
Comptes courants	
Soldes au passif	
Acomptes reçus	318
Fournisseurs	110
Comptes courants	2 000

Note 8.6 Rémunération et avantages accordés aux mandataires sociaux :

Organes de direction : rémunération annuelle de 180 000 Euros bruts.

Le Président Directeur Général bénéficie d'une indemnité contractuelle de 200 K€ en cas de rupture de son mandat à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs).

Il n'y a pas eu de prêts ni de garanties accordés aux dirigeants.

Il n'existe pas de retraite complémentaire spécifique.

Au titre de l'exercice 2009, le Comité de Rémunération en date du 12 mars 2009 a décidé de maintenir la part fixe du Président Directeur Général à 180 000 € brut annuel. En revanche, au regard des résultats de la Société sur l'exercice 2008, il a été décidé de ne pas accorder de part variable au Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général bénéficie également d'un véhicule de fonction. Le montant des avantages en nature correspondants s'élève à 3 895 € pour l'année 2008.

Enfin, le Président Directeur Général bénéficiait jusqu'à présent d'une indemnité contractuelle en cas de rupture de son mandat de Président à l'initiative des actionnaires (et Administrateurs) d'un montant de 200 000 € brut.

En application des dispositions des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce et de l'article L.225-90-1 du Code de Commerce telles que modifiées par la loi n°2007-1223 du 21 août 2007 dite « loi TEPA », le Conseil d'Administration, dans sa séance du 3 mars 2008, a décidé, sur proposition du Comité de Rémunération, d'autoriser la convention relative à l'attribution d'une indemnité de départ au Président Directeur Général en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des Administrateurs et/ou actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut. Le versement de cette indemnité sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du Président Directeur Général, appréciées au regard de celles de la Société.

Ainsi, ce versement aura lieu si l'une des deux conditions suivantes est réunie :

- la réalisation d'un minimum de chiffre d'affaires de la Société sur la durée du mandat du Président Directeur Général restant à courir ou,
- la réalisation d'un minimum de résultat opérationnel courant du Groupe sur la durée du mandat du Président Directeur Général restant à courir.

En cas de cessation du mandat de Président du Président Directeur Général à l'initiative des Administrateurs et/ou actionnaires, le respect de ces conditions de performances sera apprécié par le Conseil d'Administration au moment du versement de l'indemnité de départ.

Il n'y a aucune autre rémunération versée au Président Directeur Général par les autres sociétés contrôlées par la Société.

COMPTES INDIVIDUELS

CYBERNETIX SA
COMPTES INDIVIDUELS

BILAN ACTIF				
Euros	31.12.2008			31.12.2007
	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	3 510 440	1 708 848	1 801 592	1 810 240
Concessions, brevets, logiciels	1 134 310	921 327	212 983	202 222
Fonds commercial	289 624	269 941	19 683	26 779
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains	44 689		44 689	44 689
Constructions	2 037 442	882 799	1 154 643	1 220 655
Installations techniques, matériel et outillage ind.	840 276	497 378	342 898	264 296
Autres immobilisations corporelles	2 346 937	2 051 949	294 988	306 035
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	36 323		36 323	36 323
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations	6 363 176	6 112 072	251 104	226 697
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	61 681		61 681	61 681
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	16 664 898	12 444 314	4 220 584	4 199 617
Matières premières, approvisionnements	738 101		738 101	683 485
En cours de production de biens	128 083		128 083	176 526
En cours de production de services	251 204		251 204	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	75 036		75 036	139 830
Clients et comptes rattachés	3 021 878	147 964	2 873 914	5 079 435
Autres créances	3 455 253	101 735	3 353 518	2 452 472
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	86 098		86 098	1 050 093
Disponibilités	1 823 487		1 823 487	1 832 420
Charges constatées d'avance	91 915		91 915	83 785
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 671 056	249 699	9 421 357	11 498 048
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 335 954	12 694 013	13 641 941	15 697 665

BILAN PASSIF		
Euros	31.12.2008	31.12.2007
Capital social ou individuel	3 941 997	3 941 997
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	7 693 128	7 693 128
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	346 895	346 895
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 177 825	1 177 825
Report à nouveau	(10 338 840)	(7 918 912)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(2 946 976)	(2 419 928)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(125 971)	2 821 005
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 374 701	740 760
Provisions pour charges	157 580	87 550
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 532 281	828 310
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès des établissements de crédit	938 200	620 228
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	1 591 670	1 343 745
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 694 326	2 096 490
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 327 244	3 534 822
Dettes fiscales et sociales	2 679 360	3 442 082
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 004 831	1 010 277
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES	12 235 631	12 047 644
Ecarts de conversion passif		704
TOTAL GENERAL	13 641 941	15 697 663

COMPTES DE RESULTAT		
Euros	31.12.2008	31.12.2007
Chiffre d'affaires net	20 369 113	17 508 657
Production stockée	202 761	(81 355)
Production immobilisée	742 721	973 144
Subventions d'exploitation		31 350
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	560 500	568 520
Autres produits		
Total des produits d'exploitation	21 875 095	19 000 316
Achats de marchandises	45 702	20 830
Variations de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 331 999	2 916 565
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	(54 616)	(448 488)
Autres achats et charges externes	7 355 327	6 700 899
Impôts, taxes et versements assimilés	704 592	741 751
Salaires et traitements	6 991 286	6 993 641
Charges sociales	3 212 472	3 320 042
Dotations aux amortissements	843 765	717 279
Dotations aux provisions sur immobilisations	117 957	
Pour risques et charges	633 587	87 550
Autres charges	59 831	168 658
Total des charges d'exploitation	24 241 902	21 218 727
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 366 807)	(2 218 411)
Produits financiers	52 362	24 112
Charges financières	84 703	98 512
RESULTAT FINANCIER	(32 341)	(74 400)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 399 149)	(2 292 812)
Produits exceptionnels	33 546	954 396
Charges exceptionnelles	728 246	1 255 621
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(694 699)	(301 224)
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	(146 872)	(174 108)
Total des produits	21 961 003	19 978 824
Total des charges	24 907 979	22 398 752
RESULTAT NET	(2 946 976)	(2 419 928)

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2008

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

D'une manière générale, l'exercice 2008 a été marqué par des conditions de marché difficiles, notamment dans le secteur de l'industrie ainsi que par des retards dans la notification de projets importants, voire des annulations de commandes.

Dans la chronologie de l'exercice 2008, les événements les plus importants que nous relevons sont les suivants :

- 1) En dépit de la crise économique notamment marquée au second semestre 2008, la société Cybernétix a su gagner des contrats importants dans les trois divisions en fin d'année 2008. Tout d'abord, un important contrat de plus de trois ans a été signé dans le nucléaire avec le CEA pour une solution complète de démantèlement. Dans le secteur de l'Oil & Gas, plusieurs commandes étaient signées, notamment un système de « Monitoring de structure de production dans l'offshore profond » ainsi que des commandes pour la production de systèmes de sismique marine. De même et malgré un contexte économique difficile, la division Industrie a signé un contrat à l'étranger pour la fourniture de machine de contrôle non destructif pour les pneumatiques en Génie Civil. L'ensemble de ces contrats permet à Cybernétix d'approcher l'année difficile 2009 avec un en-cours de commandes important comparé aux dernières années.
- 2) En avril 2008, Cybernétix a reçu la certification ISO 9001-2000 pour l'activité « Ingénierie, Réalisation de systèmes robotiques et services associés ». Cette certification valorise l'ensemble des processus déployés dans l'organisation.
- 3) Le contrat de crédit bail relatif aux locaux du site de Château Gombert s'est achevé le 30 avril 2008.
- 4) Malgré le programme de redressement de la Société commencé en 2005, les difficultés économiques rencontrées sur l'exercice 2007 ont conduit la Société à réaliser en janvier 2008 un plan d'économie simplifié initié en décembre 2007 et visant notamment à réduire les coûts de personnel, entraînant la suppression de 9 postes pour motifs économiques.
- 5) Au vu de la situation financière de Cybernétix au quatrième trimestre 2008 et de la crise économique qui s'étendra sur 2009, voire 2010, il était primordial de mettre en place un plan de restructuration économique entraînant le départ de 15 personnes. Son impact évalué à 600 K€ a fait l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. Ce plan doit permettre notamment de résoudre les difficultés économiques de la société Cybernétix SA qui est en perte importante sur les exercices 2007 et 2008 et qui doit effectuer un retour à la rentabilité dans les meilleurs délais.
- 6) Enfin, en décembre 2008, il a été créé une filiale dénommée CyXplus, détenue à 99,84% par Cybernétix, qui aura pour vocation à recevoir l'activité « Industrie » dans le courant de l'année 2009.

Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Malgré l'augmentation de capital réalisée en novembre 2007, la situation de trésorerie de la Société a continué de se dégrader et l'assemblée des actionnaires du 8 janvier 2009 a approuvé une augmentation de capital en numéraire entièrement réservée à la société Sercel Holding, d'un montant de 3.996.999 € par émission de 333 333 actions nouvelles de 3,05 € de valeur nominale chacune à prix d'émission unitaire de 12 € (prime d'émission incluse). Aux termes de cette opération, le capital social a été porté à la somme de 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.

La Division Industrie a réalisé principalement son chiffre d'affaires dans la vente de biens d'équipements destinés au secteur automobile (pneumatique) et pharmaceutique. Dès le premier semestre 2008, cette activité subissait de plein fouet les effets de la crise financière mondiale avec des retards et des annulations de commandes dans le secteur de la pharmacie, ceux-ci se sont ensuite fortement aggravés aux troisième et quatrième trimestres, particulièrement dans le secteur du pneumatique. Il a donc été décidé, dans le cadre d'un plan d'économie, de filialiser en 2009 l'activité de la Division Industrie en une structure autonome (CyXplus) au sein du Groupe Cybernetix afin de faciliter les relations de partenariat et, le cas échéant, permettre l'entrée au capital de la filiale de partenaires externes. Cette filialisation devrait ainsi permettre de sauvegarder au plus vite la compétitivité de la division Industrie qui constitue aujourd'hui le point faible de l'ensemble de la Société.

Il n'est pas intervenu d'autres événements marquants depuis la clôture de l'exercice le 31 décembre 2008.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET COMPARABILITE DES COMPTES

Note 1. Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,
- continuité de l'exploitation : les comptes au 31 décembre 2008 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, qui repose sur le soutien des actionnaires de référence, matérialisé par des apports en compte courant de 2 M€ au 31 décembre 2008. Début 2009, une augmentation de capital a été réalisée à hauteur de 4 M€ en partie libérée par compensation du compte courant au 31 décembre 2008.

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce, du Décret Comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note 2. Présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation retenues

Les modes et méthodes d'évaluation appliqués aux différents postes sont les suivants :

Immobilisations incorporelles :

- Les frais de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils répondent aux critères suivants :
 - Faisabilité technique,
 - Intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
 - Capacité de l'utiliser ou de la vendre,
 - Avantages économiques futurs attendus,
 - Disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées aux actifs.

Ils sont amortis sur la durée pendant laquelle nous en attendons des retombées économiques.

Les frais de recherche sont enregistrés en charges sur l'exercice au cours duquel ils ont été supportés.

- Les brevets sont amortis linéairement sur 5 ans.
- Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.
- Les fonds de commerce sont amortis sur une durée maximale de 10 ans.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et les durées d'amortissements pratiqués sont les suivantes :

- | | |
|---|------------------------|
| ▪ constructions et installations | 10 à 50 ans (linéaire) |
| ▪ agencements et aménagements des constructions | 5 à 10 ans (linéaire) |
| ▪ matériel et outillage industriels | 4 à 5 ans (dégressif) |
| ▪ mobilier de bureau | 10 ans (linéaire) |
| ▪ autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans (dégressif) |

Immobilisations financières :

Les titres de filiales ou de participations, prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine.

Une provision pour dépréciation est constituée, notamment lorsque cette valeur s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres de la filiale ou participation, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme de ses capitaux propres.

Stocks :

Ils sont évalués au coût de revient ou au prix de marché si celui-ci est inférieur. Le coût de revient est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque ce coût de revient s'avère supérieur à la valeur de négociation prévisible.

Contrats à long terme :

Le chiffre d'affaires et la marge des contrats à long terme sont constatés à l'avancement. Le degré d'avancement s'apprécie au travers du ratio " coûts des travaux réalisés à la clôture de l'exercice sur coûts totaux prévisionnels ".

Si cela s'avère nécessaire, des provisions sont constituées pour couvrir l'ensemble des pertes à terminaison prévisibles.

Créances et dettes :

Les créances et dettes en Euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Ecarts de conversion :

Les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change à la clôture de l'exercice ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'écart entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée au bilan en " Ecarts de conversion ".

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les intérêts courus acquis sont enregistrés dans les produits financiers de placement.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Avances conditionnées et développements financés :

Cybernetix perçoit des aides au développement de la recherche de la part de différents organismes. Les produits d'exploitation qui en résultent entrent dans le cadre habituel des activités du groupe, et à ce titre sont traités de la même façon que la facturation aux clients. Ainsi, les montants perçus sont considérés comme des avances clients, en contrepartie desquels le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement.

NOTES SUR LE BILAN

Note 3. Actif immobilisé et amortissements

IMMOBILISATIONS - VALEURS BRUTES

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	2 914	596		3 510
Logiciels, brevets, marques	1 014	120		1 134
Fonds commercial	290			290
Total	4 218	716		4 934
Immobilisations corporelles :				
Terrains	45			45
Constructions	2 037			2 037
Installations techniques, Matériels et outillages industriels.	689	151		840
Autres immobilisations corporelles	2 256	92		2 348
Avances et acomptes sur Immobilisatio	36			36
Total	5 063	243		5 306
Immobilisations financières :				
Participations	6 339	37	13	6 363
Créances rattachées à des participations				
Prêts au personnel				
Autres immobilisations financières	61			61
Total	6 400	37	13	6 424
TOTAL GENERAL	15 681	996	13	16 664

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations Provisions	Reprises	Dotations ammortissements	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :						
Frais de développement	1 104	118		487		1 709
Logiciels, brevets, marques	813			109		922
Fonds commercial	262			7		269
Total	2 179	118		603		2 900
Immobilisations corporelles :						
Constructions	817			66		883
Installations techniques, Matériels et outillages industriels.	424			72		496
Autres immobilisations corporelles	1 949			103		2 052
Total	3 190			241		3 431
TOTAL GENERAL	5 369	118		844		6 331

L'évaluation des frais de développement comprend les achats (matériel, études sous-traitées...) et les charges directes de salaire majorées, d'une part des charges sociales et, d'autre part, de frais de fonctionnement calculés selon un coefficient déterminé sur la base des charges de fonctionnement des services concernés. Ils sont amortis sur la durée attendue d'utilité des projets concernés (de 2 à 7 ans).

Les frais correspondant à des projets non encore finalisés ne font pas l'objet d'amortissements. Ces projets sont néanmoins suivis et peuvent donner lieu, le cas échéant, à une dépréciation en cas de perte de valeur. Les tests de dépréciation mis en œuvre au 31 décembre 2008 ont mis en évidence une perte de valeur concernant deux projets qui a conduit à constater une provision de 118 K€. Le montant total de la provision concernant les frais de développement s'élève à 255 K€.

Note 4. Filiales et Participations

Les titres de participation détenus par la société ainsi que les informations relatives aux filiales, sont détaillés dans les tableaux suivants :

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Capital social	Total capitaux propres	Quote part du capital détenue (%)	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires net du dernier exercice clos
Filiales (détenues à plus de 50%)					
SCI LES BESSONS	46	36	99,97%	204	
CYBERNETIX OF AMERICA	16		100,00%		
B+X	Société en liquidation				
CYBERNETIX MICROELECTRONIQU	37	37	100,00%	(1)	
CYXPLUS	37	37	99,84%		

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Prêts et avances		<u>Valeur comptable des titres détenus</u>	
	en compte courant accordés	Cautions et avals donnés	Valeur brute	Valeur nette
Filiales (détenues à plus de 50%)				
SCI LES BESSONS			183	183
CYBERNETIX OF AMERICA	133		16	
B+X			3 060	
CYBERNETIX MICROELECTRONIQUE			3 066	31
CYXPLUS			37	37
Total	133		6 362	251

Note 5. Créances

ECHEANCE DES CREANCES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à plus d' 1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
De l'actif circulant			
Clients et comptes rattachés	3 022	2 853	169
Autres créances	3 455	3 322	133
TOTAL	6 477	6 175	302

Le poste " Clients et comptes rattachés" inclut des créances douteuses pour 169 K€TTC provisionnées à hauteur de 148 K€HT.

En valeur brute, il se ventile comme suit:	31.12.2008 (K€)	31.12.2007 (K€)
- Clients	1 321	1 421
- Factures à établir	403	1 046
- Cession Dailly		
- Effets à recevoir		2
- Retenues de garantie accordées	1	27
- Créances sur travaux non encore facturables	1 149	2 731
Total	2 874	5 227

Les créances sur travaux non encore facturables enregistrent la contrepartie du chiffre d'affaires généré par l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode à l'avancement.

Au 31 décembre 2008, le montant des acomptes reçus a été déduit du poste « Créances sur travaux non encore facturables » dans la limite du chiffre d'affaires constaté. Le montant de cette déduction est de 6 054K€. Au 31 décembre 2007, cette déduction s'élevait à 11 499K€.

Le poste "Autres créances" se ventile comme suit :	31.12.2008 (K€)	31.12.2007 (K€)
- Comptes courants débiteurs vis à vis d'autres sociétés du groupe.	133	133
- Créances de TVA	330	217
- Créances diverses	13	5
- Avances faites au personnel	5	4
- Acomptes versés sur IS : IFA		
- Crédit Impôt Recherche	563	416
- Affacturage part non financée + retenue garantie	499	460
- Produits à recevoir	1 912	1 319
Total	3 455	2 554

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR RATTACHES AUX POSTES DE CREANCES

(en milliers d'Euros)	31.12.2008	31.12.2007
Créances clients et comptes rattachés (FAE)	402	1 046
Autres créances : subventions et aides à la recherche	1 686	1 047
Produit à recevoir sur litige en cours	227	227
Annulation de pénalités versées		46
Divers		
TOTAL	2 315	2 366

Note 6. Valeurs mobilières de placement

La composition par nature de ce poste est la suivante :

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Quantité	Prix unitaire	31.12.2008	31.12.2007
SICAV MONEPLUS (SG)	3,76	22,85	86	213
SICAV MONEPLUS (SG)				661
SICAV BAREP OPP STRATEGIE (SG)				176
TOTAL			86	1 050

Les SICAV « MONEPLUS » de la Société Générale sont bloquées pour garantir certaines cautions émises pour nos clients. Les SICAV seront disponibles avant la fin 2009.

Note 7. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL ET PRIMES D'EMISSION :

Le capital social au 31 décembre 2008 est constitué de 1.292 458 actions ordinaires de 3,05€, entièrement libérées.

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a validé le principe d'une augmentation de capital 4 M€ réservée à la société Sercel.

Cette augmentation, après l'obtention d'une dérogation à l'obligation d'OPA délivrée par l'AMF et sa validation lors de l'AGM du 8 janvier 2009, a été réalisée le 16 janvier 2009 et a porté le capital à 4 958 662 €, composé de 1 625 791 actions de 3,05 € de valeur nominale chacune.

RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT DE L'EXERCICE

<i>(en milliers d' Euros)</i>	Au 01.01.2008	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Frais liés à Agm. capital	Résultat de l'exercice	Au 31.12.2008
Prime d'émission	4 972					4 972
Prime de fusion	2 721					2 721
Réserve légale	347					347
R.S.P.V.L.T						
Autres réserves	1 178					1 178
Report à nouveau	(7 919)	(2 419)				(10 338)
Résultat	(2 419)	2 419			(2 947)	(2 947)
TOTAL	(1 120)				(2 947)	(4 067)

Note 8. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la fin de l'exercice
Cautions reçues	18			18
Coface				
Organismes co-financeurs de R&D (Valorisation interne)	1 700	255	7	1 948
Ajustement de la VI	-375			-375
TOTAL	1 343	255	7	1 591

Note 9. Etat des provisions

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Valeur au début de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Valeur à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour garanties clients	88	158	79	9	158
Provisions pour litiges et contentieux	50				50
Provisions sur contrats	135	307			442
Provisions pour Pertes à Terminaison	185	6	166		25
Provisions pour litiges salariaux		120			120
Provisions pour autres risques d'exploitati	95				95
Provisions pour pénalités sur contrats		43			43
Provisions pour restructuration	275	600	275		600
TOTAL	828	1 234	520	9	1 533
Provisions pour dépréciations :					
Sur Immobilisations incorporelles	137	118			255
Sur Fonds de commerce					
Sur titres de participation (*)	6 112				6 112
Sur Stocks					
Sur comptes clients	148				148
Sur Comptes courants filiales	101				101
Sur actions propres					
Sur autres débiteurs					
TOTAL	6 498	118			6 616

(*) cf supra note 4

La provision pour garantie clients se rapporte aux livraisons de biens effectuées pendant l'exercice. Elle est évaluée de manière statistique en fonction des coûts de garantie engagés au cours des exercices précédents.

Litige non provisionné :

La Société est engagée dans une procédure judiciaire concernant un litige commercial avec la société Stock J. Boutique Jennyfer portant sur un équipement spécifiquement conçu et livré par une des anciennes filiales de Cybernétix, la société B+X, aujourd'hui en liquidation judiciaire. Un expert judiciaire a été nommé par ordonnance en date du 29 mars 2004 afin notamment (i) de définir si l'installation litigieuse est conforme aux dispositions contractuelles, (ii) d'examiner les défauts qui pourraient exister et (iii) en rechercher la cause et chiffrer le cas échéant les coûts associés. A la date d'établissement de l'annexe aux comptes consolidés, l'expert judiciaire a remis son rapport définitif estimant le montant du préjudice subi par la société Jennyfer à environ 8 millions d'euros. Désormais, la procédure au fond se poursuit et la Société, se fondant sur les arguments suivants, contestera les demandes de la demanderesse en soulignant :

- la situation des parties au regard de leurs contrats respectifs,
- le caractère exorbitant des demandes au regard des engagements initiaux
- la durée inacceptable du prétendu préjudice
- la validité et le contenu du rapport d'expertise, notamment pour non respect de certaines règles fondamentales de fond et de forme au cours de l'expertise
- le caractère non fondé des sommes retenues (en droit, fait et preuve).

L'analyse du dossier conduit la Société à considérer que la demande de la partie adverse est démesurée et partiellement infondée et ne devrait pas être intentée contre la Société, mais contre le fabricant et concepteur de l'équipement concerné. Par conséquent, la Société n'a pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions de la partie adverse. La Société défendra son dossier dans le cadre d'une procédure au fond devant le Tribunal de Commerce sur la base d'un certain nombre d'éléments probants et d'éléments contractuels visant à limiter sa responsabilité. Il convient de noter que la Société n'a ni vendu ni conçu l'équipement en question. En tout état de cause, les assureurs de la Société et de la société B+X sont parties à la procédure avec elle.

Note 10. Dettes

ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DES DETTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Montants bruts	Dont à 1 an au plus	Dont à + d'1 an et 5 ans au plus	Dont à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	400	220	180	
Emprunts et dettes financières diverses.	1 592	0	1 592	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 694	1 694		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 327	2 327		
Dettes fiscales et sociales	2 679	2 679		
Autres dettes	3 005	2 372	633	
TOTAL	11 697	9 292	2 405	0

DETAIL DES CHARGES A PAYER RATTACHEES AUX POSTES DE DETTES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (Intérêts courus)		
Emprunts et dettes financières divers (intérêts courus)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (factures à recevoir)	460	461
Dettes fiscales et sociales		
- provision pour congés payés et charges afférentes	801	849
- participation des salariés		
- autres charges sociales et impôts à payer	1 878	2 593
Autres dettes (remises à accorder et diverses charges à payer)	559	695
TOTAL	3 698	4 598

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 11. Produits d'exploitation

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE

<i>(en millions d'Euros)</i>	2008	2007
Oil & Gas	6,77	3,87
Nucléaire	6,51	4,65
Défense Navale	0,69	1,81
Industrie	6,40	7,18
Autres		
TOTAL	20,37	17,51

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2008	2007
France	13 101	13 543
Autres pays de l'Union Européenne	596	803
Europe hors C.E.E	749	494
Asie	5 750	2 269
Amériques	145	135
Afrique	28	265
Océanie		
TOTAL	20 369	17 509

Note 12. Production stockée

La production stockée de l'exercice s'analyse comme suit :

en milliers d'Euros	2008
Valeur brute des stocks au 31.12.2007	176
Valeur brute des stocks au 31.12.2008	379
Production stockée	203

Note 13. Résultat financier

(en milliers d'Euros)	2008	2007
Produits financiers :		
produits de participation (dividendes)		
produits des autres valeurs mobilières et créances		
intérêts et produits assimilés		
reprises de provisions et transferts de charges (1)		
différences positives de changes	3	
produits nets sur cessions de VMP	49	24
Total	52	24
Charges financières :		
dotations aux provisions		
intérêts et charges assimilées (2)	84	83
différences négatives de change		15
charges nettes sur cessions de VMP		
Total	84	98
Résultat financier	-32	-74

Note 14. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'Euros)</i>	2008	2007
Produits exceptionnels :		
sur cessions d'immobilisations	1	
reprises de provisions	16	562
autres produits	17	392
Total	34	954
Charges exceptionnelles :		
autres charges	116	810
sur cessions d'immobilisations	13	
dotations aux provisions	600	445
Total	729	1 255
Résultat exceptionnel	-695	-301

Note 15. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Résultat comptable avant Impôt	Résultat fiscal	Imputation déficits reportables	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	(2 399)	(2 682)			(2 399)
Résultat exceptionnel	(695)	(111)			(695)
Contributions sur l' I.S					
Imputation des déficits antérieurs					
Crédit Impôt Recherche	147				147
I.F.A non récupéré					
Résultat SCI les Bessons		1			
TOTAL	(2 947)	(2 792)			(2 947)

INFORMATION SUR LA SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE

Variation des bases des impôts différés

Variation des bases des impôts différés (en milliers d' Euros)

Nature <i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur au début de l'exercice		Variations		Valeur à la fin de l'exercice	
	actif	passif	actif	passif	actif	passif
<u>1 - Décalage certains ou éventuels</u>						
Charges non déductibles temporairement, à déduire l'année suivante:						
- Organic		33	33	37		37
- Participation						
- Ecart de conversion						
<u>1 - Eléments à imputer</u>						
- Déficit reportables		8 524		2 792		11 316
- Crédit Impôt Recherche				147		147
- Crédit Impôt Apprentissage						

AUTRES INFORMATIONS

Note 16 . Eléments concernant les entreprises liées

BILAN

(en milliers d' Euros) 31.12.2008 31.12.2007

ACTIF

Clients et comptes rattachés 230 386
Autres créances d'exploitation (comptes courants) 133 133

PASSIF

Fournisseurs et comptes rattachés
Autres dettes d'exploitation (comptes courants) 214 128
Acomptes reçus 318 846
Autres créances (comptes courants) 2 000

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d' Euros) 31.12.2008 31.12.2007

Charges d'exploitation 540 52
Produits d'exploitation 4 077 2 606

Charges financières 13 26
Produits financiers

Charges exceptionnelles
Produits exceptionnels

Note 17 . Engagements financiers hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

(en milliers d' Euros) 31.12.2008 31.12.2007

Cautions, avals, garanties données sur marché 1 041 1 865
Engagements de retraite 417 497
Engagements concernant les entreprises liées
Emprunts garantis par des suretés réelles (nantissements) 400 620
Caution relative au contrat de crédit bail sur construction 496

TOTAL **1 858 3 478**

Les engagements pour indemnité de départ à la retraite calculés pour l'ensemble du personnel s'élèvent à 417K€. Ce montant ne fait pas l'objet d'une inscription en comptabilité.

Droit Individuel à la Formation. (D.I.F)

Au 31 décembre 2008, le volume d'heures de formation cumulées correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés, est de 11 201 Heures.

A la même date, aucune demande de formation n'a été formulée par les salariés.

ENGAGEMENTS RECUS

<i>(en milliers d' Euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Cautions bancaires reçues des fournisseurs	31	95
TOTAL	31	95

Note 18 . Engagements en matière de crédit bail

Le tableau des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice, en exécution des obligations stipulées dans des contrats de crédit bail, s'établit de la façon suivante :

Poste du bilan <i>(en milliers d'Euros)</i>	Redevances payées		Redevances restant à payer			Total
	de l'exercice	cumulées	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Terrain Construction Marseille	22	3 311				
TOTAL	22	3 311				

Valeurs des biens à la signature du contrat, amortissements qui auraient été enregistrés pour ces biens s'il avaient été acquis par l'entreprise :

Poste du bilan <i>(en milliers d'Euros)</i>	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		
		De l'exercice	Cumulées	Valeur nette
Construction Marseille	2 058	58	1 025	1 033
Total	2 058	58	1 025	1 033

Note 19 . Rémunération des dirigeants.

Le montant global des rémunérations des organes de gestion et de direction s'est élevé au titre de l'année 2008 à 925K€.

Note 20 . Honoraires des commissaires aux comptes**Société Mère**

en milliers d' Euros	Mazars	Astrée	Total
Mission légale	61	59	120
Diligences directement liées à la mission légale Opérations sur le capital Attestations fournies à la CEE	11 12	5	16
Total des honoraires concernant DDL	23	5	16
Total des honoraires 2008	84	64	136

Filiales

Mission légale	2
----------------	---

Note 21 . Effectif.**VENTILATION DE L'EFFECTIF EN FIN D'EXERCICE**

	31.12.2008	31.12.2007
Cadres	101	115
Agents de maîtrise et techniciens	24	29
Employés	16	17
Agents de réalisation	9	11
TOTAL	150	172

**RAPPORTS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERNETIX, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.1 de l'annexe concernant l'application du principe de continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

- Contrats à long terme

La note 2.7 de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Activation de frais de développement

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'inscription à l'actif des frais de développement, ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 4.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Estimations comptables

La note 2.3 « Estimations de la Direction » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, portant notamment sur les hypothèses retenues lors du calcul des engagements de retraite, des provisions et des montants comptabilisés au titre des contrats à long terme.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marseille et Villeurbanne, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

ASTRÉE
Catherine Lafoucrière

MAZARS
Christine Dubus

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CYBERNETIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 1 de l'annexe concernant l'application du principe de continuité d'exploitation.

2. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par la société et en particulier celles relatives à l'évaluation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement des travaux ainsi que celles portant sur l'activation de certains frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la Direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs de capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Villeurbanne, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

ASTRÉE
Catherine Lafoucrière

MAZARS
Christine Dubus

CYBERNETIX

Siège Social : Technopôle de Château Gombert - rue Albert Einstein - BP 94 -
13382 Marseille cedex 13
Société Anonyme au capital de 4 958 662 €
N° Siren : 331 406 637

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

ASTREE

MAZARS

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1/ Avec la société SERCEL Holding

*Administrateur concerné : Monsieur Thierry Le Roux, administrateur de
CYBERNETIX et Vice-Président du Conseil de Surveillance de SERCEL Holding*

Autorisation du Conseil d'Administration du 31 octobre 2008

CYBERNETIX

*Exercice clos le 31
décembre 2008*

Nature et objet :

Le Conseil d'Administration du 31 octobre 2008 a autorisé le projet d'augmentation de capital social en numéraire et/ou par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 3 999 996 €.

Ce même Conseil d'Administration a également autorisé la mise en place, à compter de l'obtention de la dérogation de l'AMF à l'obligation de procéder à une Offre Publique d'Achat sur les titres de la société, d'un compte courant d'actionnaire avec SERCEL Holding pour un montant maximum de 2 000 000 € remboursable au plus tard le 31 mars 2009 et rémunéré au taux du T4M+2,5%.

Cette avance d'actionnaire effectuée le 21 novembre 2008 a été intégralement remboursée par compensation de créances lors de l'augmentation de capital dont la réalisation définitive a été constatée le 8 janvier 2009.

Modalités :

Les charges financières enregistrées au titre de cette avance en 2008 s'élèvent à 13 257 €.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1/ Avec Monsieur Christian Rederon, administrateur de CYBERNETIX

Facturation de prestations de services effectuées par Monsieur Christian Rederon dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil à raison de 610 € HT par journée d'intervention. Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs.

Montant facturé au cours de l'exercice 2008 : 7 320 € HT.

2 / Avec Monsieur François Andrieu, administrateur de CYBERNETIX

Facturation de prestations de services effectuées par Monsieur François Andrieu dans le cadre de son activité libérale d'Ingénieur Conseil à raison de 900 € HT par journée d'intervention. Les frais y afférents sont remboursés sur justificatifs.

CYBERNETIX

*Exercice clos le 31
décembre 2008*

Montant facturé au cours de l'exercice 2008 : néant.

**3 / Avec Monsieur Gilles Michel, Président du Conseil d'Administration de
CYBERNETIX**

Convention relative aux éléments de calcul de l'indemnité de départ qui serait due à Monsieur Gilles Michel en cas de cessation de ses fonctions à la suite d'une décision des administrateurs et/ou des actionnaires.

Le montant de cette indemnité est fixé à 200 000 € brut et son versement est subordonné au respect des conditions liées aux performances de Monsieur Gilles Michel, appréciées au regard de celles de votre société.

Fait à Villeurbanne et à Marseille, le 25 mars 2009

Les commissaires aux comptes

A S T R E E

Catherine Lafoucrière

M A Z A R S

Christine Dubus

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société CYBERNETIX SA.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERNETIX SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marseille et Villeurbanne, le 25 mars 2009

Les Commissaires aux comptes

ASTRÉE
Catherine Lafoucrière

MAZARS
Christine Dubus

TEXTES DES RESOLUTIONS

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008 de CYBERNETIX SA

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne, des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport de gestion, le rapport du Président ainsi que les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 faisant ressortir un résultat net négatif de deux millions neuf cent quarante six mille neuf cent soixante seize euros (-2 946 976 €).

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles assujettis à l'impôt sur les sociétés et visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élevant à 4 150 € et prend acte que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges s'est élevé à 1 383 €.

Elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, après pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 faisant ressortir un résultat net négatif de trois millions deux cent mille deux cent vingt six euros (- 3 200 226 €).

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2008

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net négatif de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élevant à - 2 946 976 € au compte « Report à Nouveau ».

Compte tenu de l'affectation ci-dessus proposée, les capitaux propres de la Société CYBERNETIX ressort à -125 971 €.

	<u>Avant répartition</u>	<u>Répartition</u>	<u>Après répartition</u>
Capital social	3 941 997		3 941 997
Primes d'émission, d'apport, de fusion,...	7 693 128		7 693 128
Réserve légale	346 895		346 895
Report à nouveau	(10 338 840)	(2 946 976)	(13 285 816)
Autres réserves (*)	1 177 825		1 177 825
Résultat de l'exercice	(2 946 976)	2 946 976	0
Sous-Total : Capitaux propres	(125 971)		(125 971)
Proposition de distribution de dividendes			
Total.....	(125 971)		(125 971)

(*) Incidence de la modification des plans d'amortissement des constructions au 31.12.2004 pour 368 825 € et de l'activation des dépenses de développement de 2004 pour 809 000 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution : Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune desdites conventions par un vote distinct auquel ne prennent pas part le ou les personnes intéressées.

Cinquième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe à trente mille (30 000) € le montant global maximum des jetons de présence alloués aux Administrateurs Indépendants, à répartir à parts égales.

Sixième résolution : Nomination de M. Alain BUGAT en qualité d'Administrateur

L'Assemblée Générale prend acte que M. Alain BUGAT avait démissionné de ses fonctions d'Administrateur pour raisons personnelles le 31 octobre 2008.

Cependant, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à nouveau la nomination de M. Alain BUGAT en qualité d'Administrateur de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée Générale décide de renommer M. Alain BUGAT, de nationalité française, né le 8 septembre 1948 à Bordeaux, demeurant au Mas d'Aigubelle – 1234 route de Saint Canadet, 13770 Venelles, en qualité d'Administrateur en lieu et place de son mandat précédent.

L'Assemblée Générale prend acte que cette nomination a été effectuée pour la durée restant à courir du mandat précédent de M. BUGAT, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Monsieur Alain BUGAT a d'ores et déjà confirmé son acceptation du mandat d'Administrateur en précisant qu'il satisfait aux conditions légales et réglementaires pour l'exercice d'un tel mandat.

Septième résolution : Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à expiration du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet Mazars & Guérard, domicilié 165 Avenue du Prado, 13008 Marseille.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, le cabinet MAZARS S.A., domicilié Immeuble le Prémium - 131 boulevard Stalingrad, 69 624 Villeurbanne Cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution : Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale prend acte de l'arrivée à expiration du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de M. Michel ROSSE à l'issue de la présente décision.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, M. Pierre SARDET, demeurant 61 rue Henri Regnault, 92400 COURBEVOIE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant du Cabinet Mazars S.A., pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Résolutions de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Neuvième résolution : Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce

Avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérant par application de l'article L.225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuvés selon les dispositions de la première résolution par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ci-dessus, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide de ne pas dissoudre la Société.

L'Assemblée Générale constate cependant que depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les capitaux propres ont été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, de par l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 996 999 €, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 janvier 2009 et dont la réalisation définitive a été constatée par le Conseil d'Administration du 14 janvier 2009.

Dixième résolution : Approbation du projet d'apport partiel d'actif de la branche d'activité « Industrie » de Cybernetix S.A. à la société CyXplus - Approbation de cet apport et de sa rémunération

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- (i) de l'avis du Comité d'Entreprise de la Société du 13 janvier 2009 ;
- (ii) du rapport du Conseil d'Administration établi conformément aux dispositions des articles L.236-9 alinéa 4 et R.236-5 alinéa 1 du Code de commerce ;
- (iii) du rapport établi par M. Antoine LANGLAIS, Commissaire à la scission désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Marseille en date du 20 janvier 2009, sur les modalités de l'apport scission et sur la valeur des apports ;
- (iv) du traité d'apport partiel d'actif établi par acte sous seing privé en date du 12 mars 2009 entre la société CYBERNETIX et la société CyXplus, société anonyme au capital de 37 200 €, dont le siège social est situé Domaine de l'Annonciade, Technopôle de Château Gombert, Rue Albert Einstein, BP 94, 13382 Marseille, Cedex 13, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 509 577 730 ;
- (v) des comptes annuels ainsi que des rapports de gestion des trois derniers exercices approuvés par les assemblées générales de CYBERNETIX ;
- (vi) de la création de la société CyXplus le 22 décembre 2008 ;

1- approuve :

- le traité d'apport partiel d'actif dans toutes ses dispositions, par lequel la société CYBERNETIX transmet à la société CyXplus, à titre d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des biens, droits et obligations relatifs à la branche complète et autonome de l'activité « Industrie », telle que définie dans le traité d'apport partiel d'actif ;
- l'évaluation qui en est faite sur la base des valeurs nettes comptables des éléments d'actifs apportés égale à 2 797 375 € et des éléments de passif pris en charge égal à 2 306 835 €, soit un actif net apporté égal à 490 540 €, sur la base des comptes de CYBERNETIX au 31 décembre 2008 ;
- l'attribution à la société CYBERNETIX, en rémunération des apports effectués, de 49 054 actions nouvelles de CyXplus de dix (10) euros nominal chacune, entièrement libérées portant jouissance au 1^{er} janvier 2009, émises à leur valeur nominale et à créer par la société CyXplus au titre de l'augmentation de son capital. La valeur des actions de CyXplus étant égale au montant nominal, il n'existe pas de différence entre la valeur de l'apport consenti par CYBERNETIX et la valeur nominale des actions créées par CyXplus à titre d'augmentation de son capital. Il ne sera donc émis aucune prime d'apport.
- la fixation de la date de réalisation dudit apport-scission au 31 mai 2009 à minuit ; et

- la fixation de la date d'effet aux plans comptables et fiscal dudit apport-scission rétroactivement au 1^{er} janvier 2009, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par CYBERNETIX entre le 1^{er} janvier 2009 et la date de réalisation dudit apport-scission seront réputés réalisés selon le cas, au profit ou à la charge de CyXplus et considérés comme accomplis par CyXplus depuis le 1^{er} janvier 2009.
- 2- donne en conséquence de ce qui précède, tous pouvoirs, à M. Gilles MICHEL et Mlle Valérie FOUDERIAT, pouvant agir ensemble ou séparément, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de l'apport, par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désigné, et en conséquence :
 - de réitérer, si besoin est et sous toutes formes, l'apport effectué à la société CyXplus, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission des éléments apportés par la société CYBERNETIX à la société CyXplus ;
 - de remplir toutes formalités, faire toutes déclarations auprès des administrations des finances, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque.

Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et faire tout ce qui sera nécessaire.

Onzième résolution : Examen et approbation de la refonte intégrale des statuts de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration exposant les motifs d'une telle refonte des statuts de la Société, décide de procéder à une refonte intégrale des statuts et décide en conséquence d'adopter article par article, puis dans son ensemble le texte des nouveaux statuts de la Société, lesquels demeureront annexés au présent procès-verbal.

Douzième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.